

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
4ème trimestre 2010 – N° 34

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte 103-0101534-43 (communication : cotisation).

(*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Marc Degossely (AWEOC)
Sophie Deger (NGE2000)
Ygäelle Dupriez (NGE2000)
Christel Daniaux (FICOW)
Philippe Vandiest (FICOW)

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@ficow.be

Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

J. Cornet – CETA Namur-Lux.
V. Marlaire - GREPO
J. Rappe – AWEOC
M. Remy – ARSIA
N. Kirschvink – FUNDP
M.-L. Semaille – FWA
J. Dupuis - GRECOL

Permanents

Philippe Vandiest
Christel Daniaux

Sommaire

Le mot de la Fédération	P. 2
Retarder la mise en lutte des agnelles à plus d'un an ?	P. 4
Lait de chèvre: vérités et contrevérités "santé"	P. 5
La diarrhée infectieuse chez l'agneau	P. 11
Les myiases, des larves carnassières	P. 14
La gale psoroptique, ou gale du corps	P. 16
Conditions pour obtenir le statut de niveau 1 de résistance aux EST	P. 21
Codiplan: un bémol pour les éleveurs-transformateurs	P. 22
Quelles possibilités pour une filière laine en Wallonie?	P. 23
"Valoriser ici la laine de nos moutons"... Compte-rendu d'une journée de rencontre autour de la thématique laine	P. 25
Le contrôle laitier, un outil précieux...	P. 28
Pas de trêve estivale pour la fièvre Q...	P. 30



Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

Le 16 novembre, la communauté musulmane célébrera la fête de l'Aïd Al Adha. Cet événement verra le sacrifice de nombreux moutons et l'occasion pour les éleveurs de vendre, pour certains quelques animaux et pour d'autres, ceux qui axent l'essentiel de leurs ventes sur cet événement, une grande partie de leur production. Il est bon de rappeler que la Fête de l'Aïd avance chaque année d'une dizaine de jours ; elle aura lieu le 5 novembre en 2011, le 25 octobre en 2012 et le 13 octobre en en 2013. Autrement dit, ces quelques prochaines années les acheteurs devraient trouver de plus en plus aisément de bons animaux et probablement en discuter d'autant plus facilement les prix à la baisse. Ensuite, lorsque la fête se tiendra plus précocement, septembre, août, juillet, ... les éleveurs auront de moins en moins de produits à proposer vu la forte saisonnalité de nos races traditionnelles et devront trouver de nouveaux marchés pour leurs agneaux d'automne. Ils devront s'adapter aux conditions de ces marchés et notamment souvent produire des carcasses plus légères et mieux finies. Il faudra y penser car s'adapter aux souhaits de nouveaux marchés n'est pas toujours facile.

S'adapter n'est jamais facile, d'une part parce que cela signifie de devoir bouleverser des habitudes et d'autre part parce le terme signifie souvent une obligation et donc un état d'esprit réfractaire. Lorsque une adaptation imposée engendre des pertes financières, n'est pas justifiée, fait l'objet d'une réelle discrimination et semble au final ne pas intéresser grand monde, il est normal que les victimes s'insurgent. Et les victimes aujourd'hui sont les éleveurs de chèvres et les artisans fromagers qui valorisent des produits

au lait cru et à qui l'autorité impose la pasteurisation en cas de positivité du lait à la bactérie *Coxiella burnetii*. Cela alors même que la contamination de l'homme par ingestion de produits laitiers n'a jamais été démontrée, que l'importation de fromages de chèvre au lait cru 'positif' est tolérée et que la mesure imposée pour le lait de chèvre et de mouton n'est que conseillée pour le lait de vache, alors qu'il est reconnu que les bovins infectés excrètent davantage de bactéries dans le lait que les autres espèces animales ... et qu'on consomme davantage de fromages de vache que de fromages de chèvre ou de brebis ! On voudrait éviter une deuxième crise du lait tout en se donnant bonne conscience d'avoir fait quelque chose pour protéger le consommateur qu'on n'agirait pas autrement ...

La vaccination contre la fièvre catarrhale ne sera plus obligatoire en 2011. La maladie s'est estompée tant chez nous que chez nos voisins français, grands ducaux, allemands et hollandais. Le vaccin restera cependant disponible pour qui veut vacciner, mais plus aucun subside ne sera accordé, les frais de vaccin et d'administration seront entièrement à charge de l'éleveur.

Du neuf en matière de transport des animaux : des examens pour obtenir le certificat d'aptitude au transport d'animaux s'annoncent à Ciney dans les locaux de l'ARSIA. Un formulaire d'inscription peut être demandé au 083/23 05 15 ou téléchargé sur <http://www.arsia.be>. Pour rappel, la matière à connaître ainsi que les questions potentielles ... et leurs réponses peuvent également être demandées ou téléchargées. Bonne chance à tous !

Les années passent et toutes voient le départ d'êtres qui nous sont chers. Certains ont eu une présence tellement constante, importante et empreinte de gentillesse que toujours nous gardons en nous leur visage, leur sourire et le souvenir de moments partagés. Parmi ceux-ci, certains ont acquis par leur travail et leur compétence professionnelle la reconnaissance et l'estime de nombreuses personnes et parfois même de tout un secteur d'activité. Ce fut assurément le cas de Freddy Humblet et de Joseph Remy.

Freddy nous a quitté le 17 juillet dernier à l'âge de 69 ans, rattrapé par une maladie qu'il avait cru partie. Tous les éleveurs de moutons inscrivant leurs animaux aux livres généalogiques le connaissaient, par le biais de son activité d'éleveur de moutons Texel pour certains ou, pour une majorité, par le biais de ses visites annuelles effectuées depuis plus de dix ans dans le cadre de ses activités d'expertises linéaires d'antennais et de pesées d'agneaux pour l'AWEOC. Sa jovialité, son caractère taquin, sa bonne organisation du travail rendaient ses visites attendues et les moments partagés plus qu'agréables. Qui connaissait Freddy connaissait Reniel, son épouse, qui l'accompagnait partout et qui n'était pas étrangère à la qualité et au sérieux du travail effectué ainsi qu'au respect des horaires annoncés. De tout temps, Freddy a donné de son temps aux organisations ovines actives en Wallonie, tantôt comme administrateur, tantôt comme sympathisant. Homme humble, il participait à quasi toutes les conférences programmées, tant pour enrichir ses connaissances que par sympathie envers les organisateurs. On se souviendra de toi Freddy, c'est certain.



Joseph Remy (à gauche) et Freddy Humblet (à droite) nous ont quittés.

Le décès de Joseph Remy le 12 septembre a été ressenti tout aussi brutalement que celui de Freddy, et ce malgré qu'on le savait malade et âgé de 85 ans. Joseph, encore très actif jusqu'il y a peu, avait de multiples passions, toutes relatives à la nature : l'élevage ovin, l'élevage de canaris et la forêt. Sa bergerie, et ce y compris les blocs de construction, ses piquets de clôture, sa chaudière à bois et bien d'autres choses encore, Joseph les avait construits de ses propres mains, des mains fortes et puissantes héritées de sa carrière professionnelle qui l'avait vu sonder tous les sols de Wallonie pour en établir la carte pédologique. Des mains qu'il savait cependant rendre fines pour aider une brebis à agnelier, pour soigner ses jeunes canaris ou pour accueillir les amis et les visiteurs. Ceux-ci étaient nombreux, tant Joseph était gentil et accueillant et tant sa réputation d'éleveur de moutons Texel français était grande. Il a guidé et conseillé de nombreux éleveurs, vendu d'innombrables reproducteurs à des prix dits 'd'amis' ... et ce tout en étant une victime répétée de vols de moutons et de canaris. Des vols qui l'ont profondément affecté et qu'il vous racontait encore des années plus tard, assis autour de la table, une galette à la main et le sourire aux lèvres, comme toujours. Des moments inoubliables.



RETARDER LA MISE EN LUTTE DES AGNELLES À PLUS D'UN AN ?



Une étude récente a permis de préciser les conséquences d'une première mise à la reproduction des agnelles à l'âge de 15 mois. En résumé, si cette pratique participe à un meilleur confort de travail, elle se traduit par une diminution de la marge brute !

Source:

Sagot L. (Ciirpo/Institut de l'élevage (France)). 2009. *Retarder la mise en lutte des agnelles à plus d'un an?* L'Union Agricole, édition du 28 août 2009: p 5.

La pratique, par ailleurs peu développée, qui consiste à ne pas mettre en lutte les agnelles au cours de la première année se rencontre essentiellement dans les systèmes herbagers. Une mise à la reproduction dès l'âge de 8-9 mois entraîne en effet de nombreuses contraintes qui ne participent pas à une simplification du travail. L'obligation d'obtenir des agnelles suffisamment développées impose l'apport de concentré au pâturage du sevrage à la fin de la lutte. De plus, cette pratique génère, dans la grande majorité des cas, une période d'agnelage supplémentaire, après celle des brebis adultes. Les mises bas sont de surcroît plus exigeantes en main-d'œuvre avec des interventions plus nombreuses. Les résultats de reproduction des agnelles et les croissances de leurs agneaux restent en deçà de ceux des adultes du même type génétique.

Des agnelles plus productives

L'objectif de cette étude réalisée par le Ciirpo, sur le site du Mourier, était d'évaluer les conséquences d'une mise à la reproduction à plus d'un an, à la fois sur les performances et les résultats économiques du troupeau. De 1995 à 2006, chaque année environ 40 agnelles de race Mouton Vendéen nées au printemps (en mars) et mises à la reproduction au 15 juin de l'année suivante ont été suivies tout au long de leur carrière. Les conclusions de cette étude montrent que ce type de conduite participe effectivement à une simplifica-

tion du travail.

De plus, les agnelles luttées à 15 mois se sont révélées nettement plus productives à la première mise en lutte. En moyenne, une agnelle a produit 1,3 agneau, soit 0,4 agneau de plus que dans le cadre d'une mise en lutte précoce. Autre bon point : elles se sont montrées nettement plus laitières, allaitant sans problème deux agneaux si nécessaire avec des niveaux de croissances équivalents à ceux des agneaux des brebis adultes.

Ce mode de conduite n'a pas eu d'effet sur l'âge à la réforme des brebis, ni sur le taux de renouvellement du troupeau. Par rapport à une mise en lutte à 9 mois, les agnelles mises à la reproduction à plus d'un an ont produit moins d'agneaux sur leur carrière. L'écart se situe à 0,7 agnelage par brebis par rapport à une conduite classique. Cela s'est traduit par une diminution de la marge brute de l'ordre de 9 euros par brebis.

Cet indéniable confort de travail, parfois imposé par le type génétique, a donc un coût ! Car même dans le cadre d'une conduite économe, basée essentiellement sur de l'herbe pâturée, maintenir des femelles improductives, ne serait-ce que quelques mois, participe à une diminution du revenu.



LAIT DE CHÈVRE : VÉRITÉS ET CONTREVÉRITÉS « SANTÉ »

Christel Daniaux – FICOW

A l'heure où le lait, produit de base de notre alimentation, est décrié par certains, le lait de chèvre, quant à lui, a le vent en poupe et ne peut que se glorifier de l'étiquette santé positive qui lui colle au dos... « Le lait de chèvre convient aux bébés qui sont allergiques aux protéines du lait de vache » ; « La formule chimique du lait de chèvre est sensiblement pareille à celle d'un bon lait de femme » ; « Le lait de chèvre est plus digeste que le lait de vache » ; « Le lait de chèvre contient 4 fois plus de vitamine D que le lait de vache » ; « Le lait de chèvre a les mêmes qualités nutritionnelles que celui de la femme » ... autant de qualificatifs au sujet du lait de chèvre qui inondent la toile du net !

Ces affirmations sont-elles fondées ? Le lait de chèvre est-il un produit santé ? Et si ses réels atouts étaient cachés ? Replongeons-nous dans l'ABC du lait pour répondre à ces questions...

Chaque espèce son lait !

Les nutritionnistes considèrent le lait comme un aliment et non une boisson. Le lait, c'est :

- ✓ Riche en protéines de qualité, contenant beaucoup d'acides aminés essentiels (c-à-d des acides aminés que l'homme doit se procurer par son alimentation car il est incapable de les synthétiser lui-même) ;
- ✓ Un apport important d'acides gras essentiels (que l'homme doit également se procurer via son alimentation, tout comme pour les acides aminés essentiels) ;
- ✓ Riche en calcium et autres minéraux (magnésium, potassium, zinc, iode, chrome et molybdène) ;
- ✓ Riche en vitamines A, B, D et E (vitamines liposolubles, liées à la graisse du lait).

Au-delà de ces généralités qui font de tous les laits un nutriment difficilement remplaçable, la composition du lait varie fortement d'une espèce à l'autre. Au vu du tableau, on remarque par

exemple que l'homme a un lait très sucré (le lactose étant le sucre du lait) tandis que la baleine a un lait très gras.

Voilà donc la première « rumeur web » déjà anéantie : lait de femme et lait de chèvre sont loin d'être semblables, ce dernier étant d'ailleurs bien plus proche de la composition du lait de vache.

TABLEAU 1 : COMPOSITION DU LAIT DE DIFFÉRENTES ESPÈCES

(g/l)	Primate		Rongeur	Ruminant		Cétacé	
	singe	homme	rat	chèvre	vache	dauphin	baleine
lipides	40	38-41	88	35-45	37-39	330	423
lactose	70	70-72	38	41-44	48	11	13
protéines	16	9-15	81	29-31	32-34	68	109

De plus, au sein d'une même espèce, la composition du lait va varier en fonction de la saison, de la période de lactation et de l'alimentation.

Petite leçon d'histoire...

« Le lait des chèvres ou brebis qui auront brouté des violettes fera grand profit aux enfants qui en mangeront les papins », inconnu, XIVème siècle.



La chèvre nourrice, photographie du début du XX^{ème} siècle

« Et ce que j'ay parlé des chevres, c'est d'autant qu'il est ordinaire autour de chez moy, de voir les femmes

de village, lorsqu'elles ne peuvent nourrir les enfants de leurs mamelles, appeller des chevres à leurs secours. Et j'ay à cette heure deux laquays, qui ne tetterent jamais que huit jours laiet de femmes. Ces chevres sont incontinent duictes à venir allaiter ces petits enfants, recognoissent leur voix quand ils crient, et y accourent : si on leur en présente un aultre que leur nourrisson, elles le refusent, et l'enfant en faiet de mesme d'une autre chevre. », Montaigne, Essais, XVIème siècle.

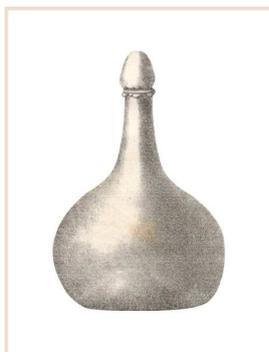
« A tous ceux qui sont présents verront salut en notre Seigneur... nous notaires royaux à Melle... sommes transportés à Gicorne et constatent : que les enfants paraissent jouir d'une bonne santé, gros, gras, forts pour leur âge, que la mère se déclarant sans lait à sa première couche faisait téter sa fille la tenant sur ses genoux 10 -12 fois par jour à une chèvre, opération qu'elle répéta pour ses quatre autres. que se connaissant grosse, Madeleine Lacombe gardait une chèvre sans l'envoyer au bouc pour avoir du lait de cette bête seize à dix huit mois, que les enfants se sont toujours bien portés et n'avaient jamais eu la colique ainsi que nous le voyons actuellement bien profités, gras, bien façiés, le teint vif et vermeil. », Sieurs Danyau et Challe (notaires), 1776.

« Chaque fois qu'un bébé meurt, c'est qu'on a oublié de faire appel à une chèvre », périodique « La Chèvre au Foyer », 1920.

Comme l'illustrent ces différentes citations, l'image santé du lait de chèvre est probablement héritée de l'usage traditionnel qui en était fait dans l'alimentation des tous petits.

Preuve en est faite de la chevrette... nom donné au « biberon du Moyen Age » !

Cependant, à partir des années 1900, cet usage traditionnel va progressivement être abandonné au profit du lait de vache. L'apparition du lait de vache stérilisé et sa comparaison avec le lait de chèvre cru, notamment sur le plan sanitaire, sera un premier coup de massue pour le lait de chèvre. En 1906, l'incrimination du lait de chèvre dans la transmission de la brucellose en sera un second. Un peu plus tard, le lien entre lait de chèvre - aliment carencé en acide folique - et anémies chez les nourrissons en consommant exclusivement finira de donner un discrédit durable au lait de chèvre...



La chevrette, le biberon version moyenâgeuse

Aujourd'hui, il serait très facile de remédier à cette carence en acide folique. Et pourtant...ce discrédit semble encore peser sur le lait de chèvre puisque lait de chèvre et lait de vache n'ont plus jamais été comparés sur le plan pédiatrique, alors que la question est plus que pertinente... A quand un lait pour nourrisson fabriqué à base de lait de chèvre ?

Mais pourquoi cet usage traditionnel ? Quelles vertus étaient trouvées au lait de chèvre ? Était-ce la tant citée « Lait de chèvre pour les bébés allergiques au lait de vache » ?

Lait de chèvre, un lait miracle pour les allergiques ?

Avant d'en dire plus au sujet de l'allergie au lait, précisons les termes employés... Et oui, « allergie au lait » est souvent utilisée à tort et à travers dans notre vocabulaire, y étant fréquemment confondue avec « intolérance au lactose ».

Alors que l'allergie est une réaction immunitaire de notre organisme face aux protéines du lait et concerne principalement les bébés de moins d'un an, l'intolérance, elle, est une réaction de notre système digestif - donc nettement plus bénigne qu'une allergie - envers le sucre du lait (lactose) et est très rarement innée. Elle survient généralement suite à un évènement (par exemple suite à gastro-entérite aiguë...) ou avec l'âge et la perte d'habitude de consommer de manière régulière

des produits laitiers ; elle concerne 10 à 30 % de la population adulte européenne. Et oui, nous, les hommes, sommes incapables de métaboliser le lactose tel quel... nous avons besoin que des enzymes, les lactases, le dégradent préalablement dans notre tube digestif en glucose et galactose. Mais chez certaines personnes, la production de lactase se tarit, d'où l'apparition d'une intolérance : lorsqu'ils boivent du lait, ils souffrent à divers degrés de ballonnements, de gaz, de flatulences et de crampes. Pour ces personnes intolérantes, il est important de souligner que certains produits, comme le yaourt et le fromage, sont mieux digérés par eux (le lactose y est déjà partiellement dégradé) et que, dans la plupart des cas, l'intolérance n'est jamais totale, les symptômes n'apparaissant qu'au-delà d'un verre de lait (environ 225 ml). De plus, des études ont démontré que la plupart des personnes intolérantes au lactose peuvent réhabituer leur système digestif à bien tolérer les produits laitiers en buvant de petites quantités de lait à la fois pendant quelques semaines, et en augmentant la dose graduellement.

Pour ce qui est de l'intolérance au lait de vache versus intolérance au lait de chèvre, un simple coup d'œil à la teneur en lactose du lait de chèvre, à peine inférieure à celle du lait de vache, nous fera vite comprendre qu'un intolérant au lait de vache l'est aussi au lait de chèvre !

Revenons en à nos bébés allergiques... Selon les « on-dit du Web », un bébé allergique au lait de vache ne le serait pas au lait de chèvre... génial ! Mais qu'en disent les scientifiques ? Pas si génial que ça...

Regardons de plus près les protéines qui constituent lait de chèvre et lait de vache... Celles présentes dans le lait de chèvre ont approximativement la même composition en acides aminés que celles du lait de vache et elles ont des structures équivalentes. En d'autres termes, il y a peu de différence entre les protéines laitières bovines et caprines. Les scientifiques parlent de 85 % d'homologie entre protéines du lait de vache et protéines du lait de chèvre. Les allergies croisées - soit l'allergie au lait de chèvre quand on est allergique au lait de vache - sont donc fréquentes, dans 92 % des cas selon une étude !

Mais alors, d'où viendrait la rumeur ? L'allergie croisée observée dans 92 % des cas l'est lors de l'analyse sanguine des patients (des complexes

antigènes-IgE sont retrouvés dans le sang) mais pas forcément si seuls les symptômes des patients sont observés. Parfois,

les réactions allergiques sont également plus faibles avec du lait de chèvre qu'avec du lait de vache. Cela s'explique sans doute par le fait que le lait de chèvre contient une fraction moins importante en caséines que le lait de vache. Le lait de vache présente donc un potentiel d'allergénicité plus important que le lait de chèvre, ce qui ne doit pas empêcher de rester prudent par rapport au lait de chèvre en cas d'allergie au lait de vache puisque l'allergie est généralement aussi présente.

Lait de chèvre pour les allergiques ? NON (ou avec prudence)! Lait de chèvre pour les intolérants ? NON ! Mais alors, quelle vertu peut donc bien avoir ce lait de chèvre tant apprécié au Moyen-Âge ?

La force du lait de chèvre : sa matière grasse !

La matière grasse du lait de chèvre présente deux particularités qui lui sont propres : de petits acides gras ET de petits globules gras.

1/ De petits acides gras

La matière grasse du lait est constituée à 98% de triglycérides, eux-mêmes constitués d'acides gras (la structure des triglycérides est formée d'une molécule de glycérol et de trois molécules d'acides gras). Cette composition en acides gras est particulière au lait de chèvre: par rapport au lait de vache, on y trouve une proportion double en acides gras à courte et moyenne chaîne (acide butyrique (C4), acides caprylique (C6), caproïque (C8) et caprique (C10)).

Or, ces acides gras à courte et moyenne chaîne sont absorbés via une voie métabolique spécifique. En effet, plutôt que de passer par le système circulatoire général comme pour les autres acides gras, ils sont amenés directement vers le foie où ils sont rapidement oxydés. Ceci aboutit à une production d'énergie plutôt qu'à un stockage des



grasses.

2/ De petits globules gras

La matière grasse du lait est présente sous forme de globules gras. Le lait de chèvre contient une proportion plus importante de petits globules gras que le lait de vache : 63 % des globules gras caprins ont un diamètre inférieur à 3 µm contre 43 % pour le lait de vache.

Cette dispersion plus fine de la matière grasse caprine contribue à une meilleure digestibilité de celle-ci puisque les lipases -enzymes qui dégradent le globule gras-, qui agissent en surface du globule, peuvent « attaquer » plus facilement la matière grasse.

Cet effet de la taille des globules gras sur la digestibilité est vraie pour le lait mais encore non étudiée pour le fromage.

Une troisième particularité peut être notée : la structure des lipides (position des acides gras sur le glycérol dans les triglycérides) est spécifique pour le lait de chèvre. L'acide gras le plus long sera préférentiellement placé en « 2ème position », ayant un impact important sur le cholestérol sanguin : action positive si cet acide gras est insaturé et action négative si cet acide gras est saturé.

Tous ces éléments conduisent à une digestibilité élevée des lipides caprins et à une meilleure digestibilité du lait de chèvre en comparaison avec le lait de vache.

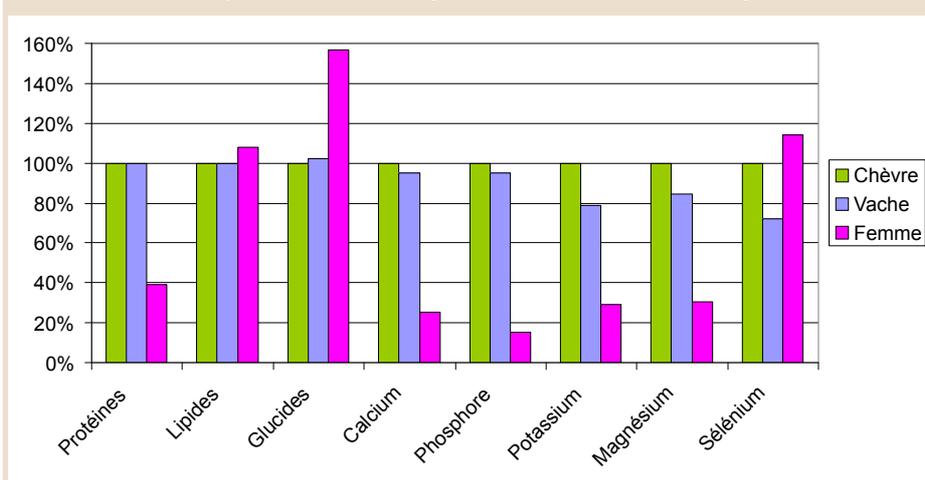
En outre, ces propriétés de la matière grasse caprine, notamment la proportion élevée de « petits acides gras », ont des intérêts nutritionnels à exploiter... Notamment, intérêts pour une utilisation en cas de malabsorption des graisses en néonatalogie, ou en cas de malnutrition ou de dénutrition (gériatrie, anorexie) ou encore en cas d'insuffisance pancréatique.

Encore, la production de chaleur faisant suite à la consommation de ces acides gras – et donc la dissipation de l'énergie fournie plutôt que son stockage – pourrait contribuer à réguler le poids chez des personnes en surpoids ou obèses. Néanmoins, cette supposition n'est aujourd'hui qu'à l'état d'approche.

Atouts minéraux et vitamines...

Les intérêts nutritionnels du lait de chèvre ne se limitent pas à la structure de sa matière grasse. Notamment, il est aussi une source intéressante de minéraux et de vitamines. Il est aussi plus énergétique que le lait de vache ou de femme.

TENEURS COMPARÉES EN PRINCIPAUX NUTRIMENTS ET MINÉRAUX DU LAIT DE CHÈVRE, VACHE ET FEMME [BASE (100%) = LAIT DE CHÈVRE]



Tout comme pour le lait de vache, sa concentration élevée en protéines le rend impropre à la consommation comme tel par le nourrisson de moins de 6 mois au risque de développer chez celui-ci une surcharge rénale et une déshydratation

hypertonique.

Le lait de chèvre est riche en calcium, phosphore, potassium, magnésium et sélénium. Comme le montre le graphique, les teneurs de ces différents éléments y sont légèrement plus élevées que dans le lait de vache pour le calcium et le phosphore et nettement plus élevées pour le magnésium, potassium et chlore. Le lait de chèvre est même trop riche en certains minéraux, comme le phosphore dont l'excès est à considérer avec prudence dans le cadre d'une alimentation infantile. La richesse du lait de chèvre

- ✓ L'alternative au calcium du lait : 3 bottes de persil (150g) à la place d'un verre de lait...
- ✓ En Belgique, seuls 1 femme sur 5 et 1 homme sur 3 atteignent les apports recommandés en calcium

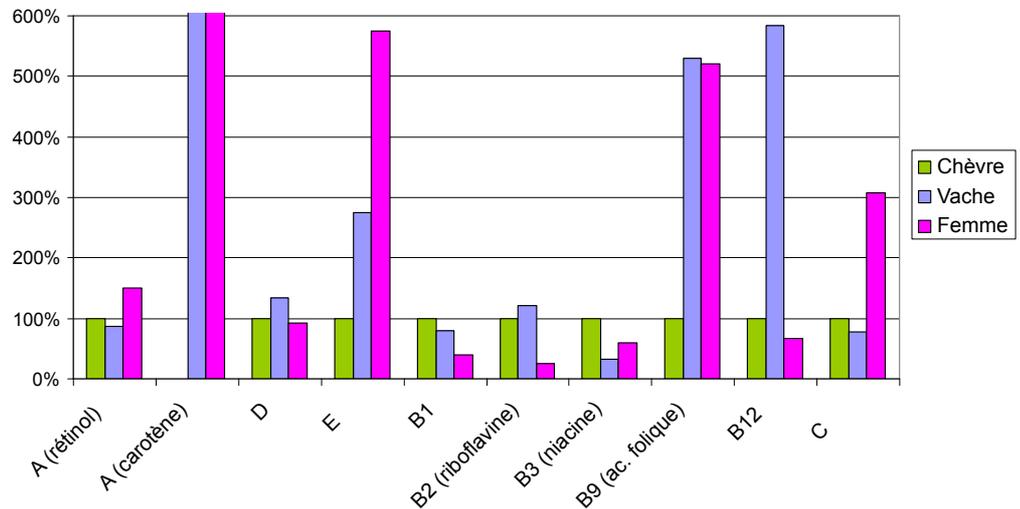
en sélénium est intéressante puisque ce minéral est un puissant antioxydant. L'importance d'un apport élevé de calcium pour la formation osseuse et pour la prévention de divers troubles pathologiques n'est aujourd'hui plus à démontrer.

En ce qui concerne les vitamines, le lait de chèvre est riche en vitamines B1, B2 et B3, B5, B6 et B8. Notamment, soulignons la plus forte présence de la vitamine B3 ou PP que dans le lait de vache ; une carence en cette vitamine provoque la pellagre, une maladie qui associe dermatose, diarrhée et démence. Rappelons que la vitamine D est indispensable pour que nous puissions absorber le calcium alimentaire et que, cette vitamine étant liposoluble, un produit « sans graisse » tel que du lait écrémé n'en contient plus ! La vitamine A d'origine alimentaire peut être fournie sous forme de rétinol ou sous forme de précurseur de rétinol que sont les carotènes. Contrairement aux autres laits, le lait de chèvre ne contient pas de carotènes mais uniquement du rétinol, ce qui lui confère sa couleur blanche caractéristique.

Cependant, le lait de chèvre ne peut couvrir tous nos besoins journaliers. Notamment, il est carencé en acides gras polyinsaturés (acide linoléique

sivement au lait de chèvre.

TENEURS COMPARÉES EN VITAMINES DU LAIT DE CHÈVRE, VACHE ET FEMME [BASE (100%) = LAIT DE CHÈVRE]



Oui mais moi, je consomme du fromage de chèvre et non du lait..?!

La composition fine des fromages de chèvre diffère de celle du lait. Par rapport au lait, soulignons que le fromage est :

- ✓ Riche en vit. B9 ou acide folique : la carence en acide folique est peu vraisemblable lors de la consommation de fromage car celui-ci s'enrichit en cette vitamine ;
- ✓ Riche à pauvre en calcium : si le fromage de type présure (les chèvres boîtes, peu courants chez nous) est plus riche en calcium que le lait (530 mg/100g vs. 120 mg/100 ml), le fromage de technologie lactique (fromage frais ou affiné) perd une partie de son calcium dans son lactosérum par déminéralisation acide du caillé, donnant un fromage assez pauvre en calcium par rapport au produit d'origine (80 mg / 100 g).

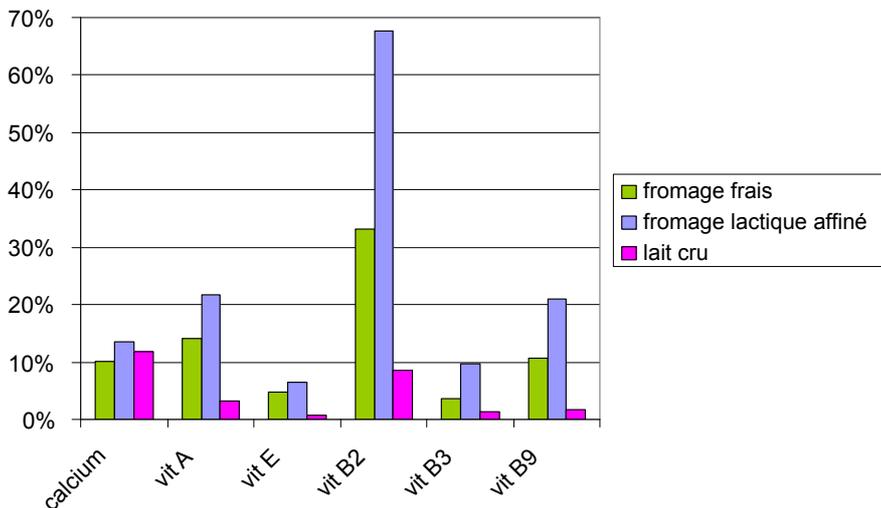
- ✓ Un lait écrémé a perdu toute sa vitamine D
- ✓ A Bruxelles, 3 adultes sur 4 manquent de vitamine D

ou « oméga 6 », en certaines vitamines dont la vitamine E, la vitamine C et l'acide folique, et en certains minéraux dont le fer. Nous avons déjà mentionné plus haut la carence en acide folique ou vitamine B9, responsable d'anomalies de l'épithélium de l'intestin grêle ainsi que d'anémies parfois sévères. Des cas d'anémie ont été rapportés chez des enfants âgés de 3 à 12 mois nourris pendant longtemps et presque exclu-

Précisons que la teneur en matière grasse des fromages de chèvre se situe dans la moyenne des fromages (entre 12 à 27g / 100g) et que la teneur en cholestérol est modérée : 30 g de fromage de chèvre contient 10 fois moins de cholestérol que dans un œuf et 2 fois moins que dans 20 g de beurre. Précisons encore que, sur le plan énergétique, on peut considérer que 30 g de fro-

mage de chèvre de type bûchette équivaut à un yaourt, soit environ 90 kcal.

PARTS DES APPORTS JOURNALIERS RECOMMANDÉS EN CALCIUM ET EN VITAMINES COUVERTS PAR 100 GRAMMES DE PRODUIT (FROMAGE FRAIS, FROMAGE LACTIQUE AFFINÉ OU LAIT CRU)



Le graphique complète cette description en illustrant la part des apports journaliers recommandés pour un adulte que couvrent respectivement le lait cru, le fromage frais (produit le plus courant sur notre marché artisanal lo-

Ce sujet fût l'objet d'une conférence donnée par la FICOW lors des Journées Fermes Ouvertes 2010, au Chevrefeuille à Haillot. La FICOW est à la disposition de ces membres pour donner des conférences sur ce thème ou d'autres. Pensez-y lors de l'organisation de vos évènements !

cal) et le fromage affiné de type bûchette. N'oublions pas de rester critique au regard de ce graphique : 200 g de fromage (soit une belle bûchette) ne se consomme pas aussi « facilement » que 200 g de lait (soit un petit verre)...

Lait de chèvre, qu'en dire ?!

- ✓ Oui, le lait de chèvre peut remplacer le lait de vache dans l'alimentation humaine ;
- ✓ Non, le lait de chèvre n'est pas un produit miracle pour les enfants allergiques ;
- ✓ Oui, le lait de chèvre est un produit à haute

valeur biologique avec de nombreux nutriments essentiels ;

- ✓ Non, le lait de chèvre ne peut pas se substituer au lait de femme ou au lait maternisé pour les enfants âgés de moins d'un an ;
- ✓ Oui, les principaux « atouts santé » du lait de chèvre vis-à-vis des autres laits sont sa meilleure digestibilité ainsi que le stockage moindre de ses graisses dans notre organisme ;
- ✓ Non, le lait de chèvre ne contient pas 4 fois plus de vitamine D que le lait de vache, mais il est par contre carencé en vitamine B9 ;
- ✓ Oui, le lait de chèvre, c'est un produit qui présente une typicité gustative qui lui est propre, davantage prononcée pour le lait cru, et déjà rien que pour cela, il mérite d'être dégusté...

SCAR à votre image.

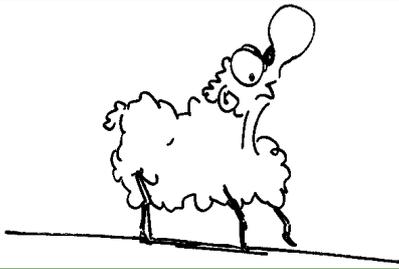


Votre coopérative wallonne d'aliments composés



- 100% FABRICATION MAISON
- 100% QUALITÉ
- 100% COMPÉTITIVITÉ
- 100% PROXIMITÉ
- ALIMENTS CONVENTIONNELS ET BIOLOGIQUES

RUE DES MARTYRS 23 - 4650 HERVE
TÉL. 087 67 89 99 - INFO@SCAR.BE



LA DIARRHÉE INFECTIEUSE CHEZ L'AGNEAU

Synthèse de Philippe Vandiest – FICOW

Source :

Daignault A., Bourassa R., Moreau J. 2009. *La diarrhée chez l'agneau : un sujet à « éviter »*. Symposium ovin 2009, 18 – 19 septembre, Granby, Canada. 13p.

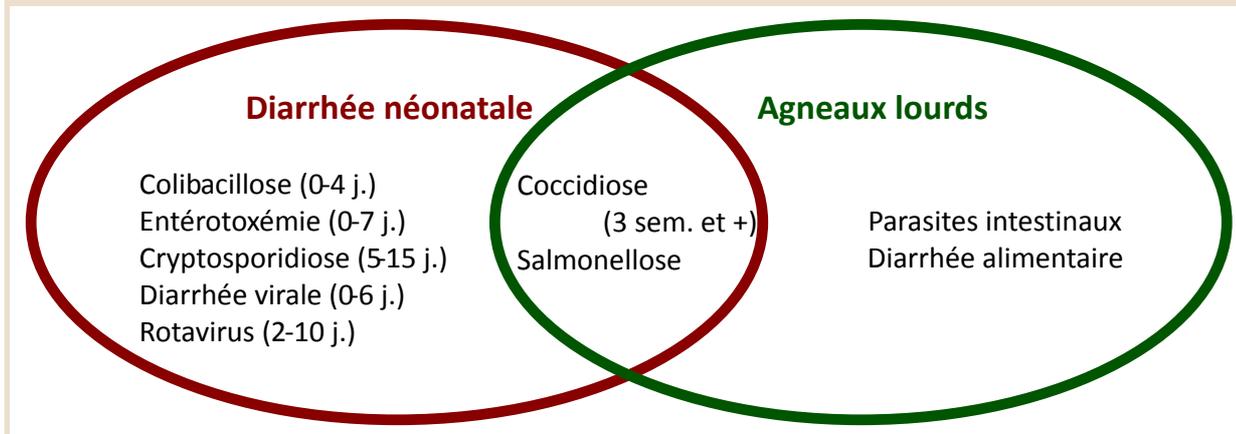
La diarrhée infectieuse chez l'agneau n'est pas un problème très fréquent, contrairement à ce qu'on rencontre chez le veau. Cependant, lorsqu'un élevage est confronté à ce problème, la mortalité peut être importante.

Les signes cliniques de la diarrhée sont les mêmes, indépendamment de l'âge de l'agneau ou de la cause : selles molles à liquides, parfois hémorragiques, suivies de déshydratation et accompagnées d'abattement pouvant entraîner la mort. Il n'est pas facile de traiter un agneau déshydraté et abattu. Malgré les traitements, les résultats sont souvent décevants.

Les causes de la diarrhée infectieuse sont nombreuses et varient selon l'âge de l'agneau. Les principales sont la colibacillose, la cryptosporidiose et la coccidiose.

de l'agneau nouveau-né causée par une souche de la bactérie *Escherichia coli*. Cette bactérie est présente normalement dans le tube digestif. D'autres souches peuvent causer des infections généralisées (septicémie), des mammites, des pneumonies et des arthrites notamment.

LES DIFFÉRENTES CAUSES DE DIARRHÉE CHEZ L'AGNEAU VARIENT EN FONCTION DE LEUR ÂGE



La souche incriminée colonise les cellules intestinales, sans en altérer la muqueuse, et produit une entérotoxine qui interfère avec la physiologie normale de l'intestin, ce qui engendre une diarrhée.

La transmission de la bactérie se fait par le fumier, via le cordon ombilical ou par voie orale (principalement tétée de mamelles souillées).

La colibacillose est diagnostiquée chez des agneaux âgés de moins de dix jours, mais est plus fréquente dans les quatre jours qui suivent la naissance. Les agneaux ont une diarrhée aqueuse, se déshydratent et sont très abattus. Souvent, ils se lèvent avec difficulté et ont le dos voûté, signe de douleur abdominale. Souvent

La colibacillose

- ✧ affecte les agneaux de 0 à 4 jours
- ✧ engendre une mortalité élevée

La colibacillose est une affection du petit intestin

aussi, ils meurent sans avoir eu de diarrhée, la maladie se développant très rapidement. Les symptômes précurseurs sont l'abattement, le manque d'appétit et une salivation excessive.

Le principal traitement de la colibacillose consiste à maintenir l'animal hydraté par l'apport de fluides par voie orale, sous cutanée ou, dans les cas graves, intraveineuse. L'administration d'antibiotique peut être nécessaire pour réduire l'infection, tout comme celle d'anti-inflammatoire pour diminuer l'inflammation et contrôler la douleur.

La prévention repose essentiellement sur l'hygiène des litières en période de mise bas (paillage). Il est aussi recommandé de veiller à la propreté des toisons et des trayons après la mise bas afin de réduire l'ingestion de fumier par les agneaux nouveau-nés, ainsi que de s'assurer que les petits reçoivent suffisamment de colostrum.

La cryptosporidiose

- ✎ affecte les agneaux de 5 jours à 2 semaines
- ✎ pas de médicament efficace et pas de désinfectant pour assainir l'environnement
- ✎ peut contaminer l'homme (zoonose)

La cryptosporidiose est une affection du système digestif des nouveau-nés causée par un protozoaire (parasite unicellulaire). Elle est transmissible à l'homme via notamment la contamination de l'eau de consommation et est très résistante dans l'environnement.

L'infestation se fait par l'ingestion de matières fécales contenant des œufs du parasite (oocystes). Ceux-ci libèrent des sporozoïtes qui se fixent sur les cellules intestinales et freinent l'absorption et la digestion des aliments. Il en résulte une diarrhée aqueuse et jaunâtre, une déshydratation, un refus de s'alimenter, un amaigrissement et une apathie. La diarrhée peut être modérée ou sévère et dure trois à quatre jours normalement, mais dans certains cas jusqu'à une semaine.

Il n'existe aucun médicament efficace pour lutter contre la cryptosporidiose. Les apports de fluides hydratants et de protecteurs de muqueuses sont les seules interventions susceptibles de soulager les animaux.

La dose infectante d'œufs ingérés étant faible (100 oocystes) et les animaux malades excréant énormément (jusqu'à dix millions d'oocystes par gramme de fèces), l'isolement des animaux atteints de diarrhée s'impose pour éviter la transmission de la maladie aux autres agneaux. Il est également nécessaire de veiller à une bonne hygiène des litières par un paillage adéquat car les oocystes peuvent survivre jusqu'à six mois dans l'environnement. Les désinfectants sont peu efficaces pour assainir les locaux d'élevage, contrairement à un lavage à l'eau chaude (> 65 °C) ou un passage à la flamme.

La coccidiose

- ✎ affecte les agneaux de 3 semaines et plus
- ✎ est la cause la plus fréquente de diarrhée chez l'agneau
- ✎ le confinement, la surpopulation et la malpropreté sont les principaux facteurs de risque

La coccidiose est la cause la plus fréquente de diarrhée contagieuse chez les agneaux. Elle est due à des protozoaires du genre *Eimeria sp.*, spécifiques aux moutons, que l'on retrouve dans la majorité des élevages mais qui ne génèrent des problèmes que lorsqu'ils sont surabondants.

Les coccidies, présentes dans l'intestin, produisent des œufs (oocystes) qui sont rejetés dans le milieu extérieur avec les matières fécales. En présence d'oxygène, d'une humidité élevée et d'une température supérieure à 12 °C, ceux-ci sporulent et deviennent infestant en 24 à 48 heures. Les oocystes peuvent survivre plusieurs mois dans le milieu extérieur dans l'attente de ces conditions. Celles-ci se rencontrent tant au pâturage qu'en bergerie, mais c'est en bergerie que les problèmes sont les plus importants surtout lorsque la densité animale est élevée et que les litières sont insuffisamment paillées et épaisses, et donc chaudes et humides.

Les agneaux se contaminent en ingérant de l'eau, des aliments ou des litières souillés par des matières fécales contenant des oocystes sporulés ou lors des tétées de trayons sales. Le cycle évolutif dans l'intestin dure de deux à trois semaines ; les oocystes sporulés se reproduisent dans les cellu-

les intestinales au niveau de l'iléon, du caecum et du colon. Chaque oocyste produit un million d'œufs de coccidies qui seront éliminés avec les fèces après avoir détruit un nombre équivalent de cellules intestinales. L'ingestion d'un nombre élevé d'œufs sporulés engendre donc inévitablement l'apparition de troubles cliniques, parfois graves voire mortels.

Les agneaux âgés de un à cinq mois sont les plus sensibles à la coccidiose. Au-delà, y compris au stade adulte, ils en deviennent des porteurs asymptomatiques, c'est-à-dire qu'ils sont porteurs et excréteurs d'œufs mais n'en subissent pas de conséquence. L'intensité des signes cliniques dépend du niveau d'infestation de l'animal et de la virulence de la souche. D'une muqueuse irritée, les symptômes peuvent évoluer vers une destruction massive des cellules intestinales, mettant à nu la couche plus vascularisée du tube digestif. Les conséquences en sont des selles molles pouvant évoluer vers une diarrhée profuse, parfois noirâtre ou teintée de sang rougeâtre, accompagnée de déshydratation, d'anémie, de douleurs abdominales, de faiblesse, de retard de croissance, de perte de poids et de température corporelle (jusqu'à 42 à 43 °C) pouvant mener à la mort dans certains cas. Parfois, la coccidiose se déclenche de façon tellement fulgurante que des agneaux meurent sans même avoir manifesté des signes cliniques, ne fut-ce une diarrhée légère. Des conditions de stress, comme le sevrage, le changement d'alimentation, le transport et la variation de température favorisent l'apparition de la maladie.

Pendant longtemps, le traitement de la coccidiose a été basé sur l'usage de médicaments du groupe des sulfamidés, qui agissent comme coccidiocides (détruisent les coccidies), et la prévention sur l'usage de substances coccidiostatiques (arrêtent la croissance de la coccidie dans la cellule intestinale) à mélanger à l'aliment. Aujourd'hui, bien que la législation interdise l'adjonction d'un coccidiostatique dans les aliments commerciaux, la lutte préventive contre la coccidiose s'est même accrue grâce à la mise sur le marché de plusieurs coccidiocides à injection buccale facile d'emploi (Baycox®, Vecoxan®) et surtout applicables aussi aux agneaux d'herbe.

La coccidiose étant très contagieuse, lorsqu'un animal est malade c'est tous les agneaux qui risquent d'être malades. Tous doivent donc être trai-

tés. La diarrhée n'est pas pour autant supprimée immédiatement car la muqueuse intestinale est blessée et doit se régénérer. Lutter contre les excès d'humidité (abreuvoirs qui fuient), pailler les litières, assainir les endroits susceptibles d'être forts infectés (à l'eau chaude), déplacer régulièrement les éventuelles mangeoires en prairies et éviter les trop fortes concentrations d'animaux en bergerie sont des mesures simples mais efficaces de lutte contre la sporulation des oocystes.

Autres causes de diarrhée chez l'agneau

L'entérotoxémie

La bactérie *Clostridium perfringens* type C peut sécréter une toxine causant une nécrose et une hémorragie du petit intestin chez l'agneau âgé de 0 à 15 jours. Celui-ci meurt souvent, avant même d'avoir exprimé le signe clinique caractéristique, une diarrhée hémorragique. La vaccination des mères gestantes est efficace pour prévenir cette affection.

Le rotavirus

Le rotavirus peut causer une diarrhée peu sévère chez l'agneau nouveau-né. Cependant dans le cas d'une double infection avec ou *Escherichia coli* ou *Cryptosporidium*, la diarrhée est plus importante et des mortalités peuvent être observées.

La salmonellose

La salmonellose n'est pas courante en élevage ovin. Elle se caractérise par une diarrhée fibrino-hémorragique, tant chez l'agneau que chez l'adulte mais avec une sévérité et une mortalité plus élevée chez l'agneau. Les animaux peuvent être porteurs asymptomatiques de la bactérie, celle-ci attendant des conditions propices à son développement comme un stress, une haute densité animale ou une alimentation déficiente notamment.





Les myiases, des larves carnassières



Chaque année, un certain nombre d'éleveurs se font piéger par les myiases sur leurs moutons. On entend par myiase, une affection provoquée par des larves de mouches (asticots) qui se développent sur la peau ou dans divers organes. Les ovins sont principalement touchés mais homme, bovins, caprins, chiens de troupeaux peuvent également être atteints. Cette parasitose d'évolution rapide n'est pas à sous estimer car souvent mortelle.

Vétérinaires Conseil des laboratoires NOVARTIS Santé Animale.

Extrait de : MOUTON-INFOS, Bulletin de liaison mensuel de la Fédération Nationale Ovine (France), juin 2010, numéro 207.

Mieux connaître son ennemi

Deux mouches sont responsables :

- *Lucilia sericata*, de couleur bleu métallique qui vit surtout en plaine.
- *Wohlfahrtia magnifica*, de couleur gris/noir avec un abdomen en damier caractéristique et des yeux rouge brique, qui vit en altitude.

La pathogénie

Ces deux mouches au stade adulte sont parfaitement inoffensives, c'est leur progéniture carnassière qui peut tuer les moutons. En effet les larves (ou asticots) sont les réels responsables, elles ne peuvent se développer qu'en ingérant du tissu vivant. Elles s'accrochent à la chair des moutons par deux crochets (l'animal ne peut s'en débarrasser en se léchant), puis sécrètent une salive qui pré digère les chairs. Ces attaques entraînent une décomposition et une libération de toxines. Ces substances véhiculées par le sang, extrêmement toxiques pour le foie et les reins, peuvent tuer très rapidement.

Les facteurs favorisants

L'attaque de myiases peut se faire même sur une

peau saine mais toute altération de la peau peut favoriser leur apparition. Attirées par les matières organiques en décomposition et les zones du corps souillées par les matières fécales, l'urine ou la toison humide, les mouches pondent les œufs essentiellement sur la croupe, la ligne du dos, le garrot, les organes génitaux, les oreilles et les pieds. Les larves de stade 1 (L1) éclosent sur l'animal, se nourrissent de déchets de peau et de laine, puis muent en larves de stade 2 (L2) puis de stade 3 (L3) qui s'attaquent aux tissus vivants de l'animal. Les blessures causées s'infectant, elles attirent de nouvelles mouches... La prévalence des myiases s'accroît avec la chaleur et l'humidité, facteurs indissociables auxquels s'ajoute l'épaisseur de la toison (agneaux non tondus, brebis avant la tonte). La sensibilité particulière des agneaux d'herbe semble s'accroître avec l'épaisseur de la toison et l'intensité des souillures fécales. Le risque de myiases de l'arrière train est corrélé aux diarrhées. Un contrôle efficace des strongles digestifs et de la coccidiose est donc indispensable.

Les périodes à risques

Le principal inconvénient de cette parasitose est sa rapidité de développement. Lorsque les conditions climatiques sont favorables, il faut à peine

12 heures à la larve de stade 1 pour éclore, et seulement 2 à 4 jours pour atteindre les stades 2 et 3. En 12 jours un œuf de *Lucilia sericata* se transforme en adulte capable de pondre 3000 œufs.

Les périodes les plus propices sont les périodes chaudes et humides. Autrefois considérée comme une pathologie d'été, les éleveurs rencontrent maintenant des myiases de mai à novembre. Est ce une conséquence du réchauffement climatique ? Pour le moment aucune donnée scientifique ne permet de le dire.

Quels sont les symptômes et comment les diagnostiquer ?

Les premiers symptômes les plus souvent décrits sont une anxiété, de l'agitation, une perturbation de l'appétit qui évolue rapidement vers une anorexie, avec une douleur intense. La myiase évolue vers la mort de l'animal en deux à trois jours, par toxémie et/ou septicémie.

Les premiers signes d'alerte sont donc :

- une modification du comportement de certains individus (isolement) ;
- des tâches noirâtres sur la toison.

De l'extérieur, on ne devine qu'une zone délainée et lésée, puis, la peau et une partie du tissu s'arrachent laissant apparaître des chairs infectées grouillant d'asticots. Le diagnostic est très facile mais s'effectue donc de façon tardive quand les lésions sont déjà gravissimes.

Le Traitement

Il est impératif de tondre l'animal, d'appliquer un premier traitement avec un insecticide à effet rapide, par exemple un organophosphoré ou un pyréthrianoïde, afin d'éliminer les larves L2 et L3 déjà présentes, qui sont les plus dommageables pour l'animal. Si nécessaire, un hépatoprotecteur peut être ajouté ainsi qu'une antibiothérapie afin de lutter contre les surinfections.

Toutefois l'application d'insecticides directement sur des plaies peut aggraver la situation et affaiblir d'autant plus l'animal. Enfin ces traitements sont gourmands en temps à une période où les occupations ne manquent pas. En conclusion mieux vaut prévenir...

La prévention

Tous les traitements du monde ne peuvent remplacer l'hygiène, pierre angulaire de la protection. Les conditions d'hygiène défavorables restent le premier facteur de risque d'apparition des myiases, en particulier celles à *Lucilia sericata*.

Les principes fondamentaux d'une hygiène contre les myiases sont :

- la surveillance de l'état des pieds. Il convient de n'admettre sur les parcours que des ovins guéris du fourchet et du piétin (parage, anti-infectieux) et de mettre en place un passage régulier au pédiluve ;
- la surveillance des plaies ;
- la prévention et le traitement des diarrhées qui souillent la laine (coccidiose et les strongyloses digestives) ;
- attention au bouclage auriculaire avant et pendant la période à risque de myiases.

De nombreux produits peuvent être utilisés, ils s'appliquent par pulvérisation, par immersion. Il est indispensable de renouveler leur application en fonction de la rémanence (en générale une quinzaine de jours). L'utilisation de produits "pour on" à longue rémanence (4 mois pour certains) permet de limiter le nombre de traitements.



La mouche responsable de la myiase dans nos contrées.

Tab.1 - RÉPARTITION DES SITES D'ATTAQUES (EN POURCENTAGE) SELON LE TYPE D'ANIMAL (French et al., 1995)

POSITION	BREBIS	AGNEAUX	BELIERS
Croupe seulement	52,7%	79,3%	22,4%
Corps seulement	20,9%	10,9%	13,9%
Pieds seulement	17,9%	3,8%	30,1%
Corps et croupe	4,5%	3,5%	3,4%
Tête	1,3%	0,3%	25,7%
Pieds et corps	1,3%	0,7%	3,9%
Inconnu	1,3%	1,3%	0,6%

LA GALE PSOROPTIQUE, OU GALE DU CORPS



Synthèse de Philippe Vandiest – FICOW

Source :

Christophe M. 2004. *La gale psoroptique ovine, utilisation de la Doramectine*. Thèse de doctorat vétérinaire, ENVT, Alfort, France. 99p.

Les infestations ectoparasitaires des petits ruminants sont fréquentes et ont des conséquences économiques graves, associées le plus souvent à un impact marqué sur le bien être animal. Les principaux ectoparasites du mouton sont, par ordre d'importance décroissante : les agents des gales et des myiases, les poux, les tiques et le mélophage (ou faux pou du mouton). La gale psoroptique constitue cependant la parasitose la plus grave et la plus fréquente chez les ovins. Par ailleurs la variabilité des réponses des animaux face à l'agent responsable, un acarien, les observations très divergentes qui ont pu être faites autour de la biologie et de la pathogénie de ce parasite, ainsi que le caractère relativement imprédictible de la période d'incubation, de l'évolution et des manifestations de cette parasitose, en font une maladie intrigante et complexe, difficile à maîtriser.

Aujourd'hui, les éleveurs disposent d'une large gamme de produits antiparasitaires pour lutter efficacement contre cette ectoparasitose. Cependant, les traitements ont obtenu des résultats qui restent très variables du fait des exigences et des efforts considérables à fournir tout au long de ces traitements, qui doivent tenir compte aussi bien des caractéristiques de la maladie que des particularités zootechniques de l'élevage ovin.

Une maladie préjudiciable due à un acarien

La gale psoroptique du mouton est une parasitose hautement contagieuse également dénommée gale du corps, de la toison ou de la laine. Elle est

le résultat de l'infestation par un acarien du genre *Psoroptes* (*Psoroptes ovis*). Cette infestation est à l'origine d'une dermatite superficielle chronique, exsudative et prurigineuse, d'une forte irritation et peut concerner l'ensemble des zones lainées de l'animal atteint. Elle mène à une forte agitation des animaux, responsable d'une baisse de consommation et de conversion alimentaire, d'où une perte de poids chez les adultes infestés jusqu'à de nets amaigrissements et des retards de croissance chez les plus jeunes. Une augmentation des troubles métaboliques et des avortements a également pu être associée à cette parasitose, tout comme une chute de la production laitière. Deux autres préjudices importants de la gale psoroptique sont la dépréciation des carcasses suite la présence d'abcès sous-cutanés dus aux surinfections et la dépréciation des peaux par la mégisserie.

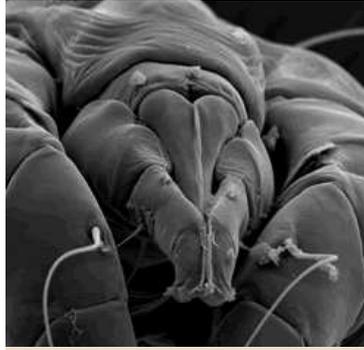
Lorsqu'on parle communément de gale, il s'agit de la **gale psoroptique**. Il existe cependant d'autres types de gale :

- La **gale sarcoptique** ou gale du museau à *Sarcoptes scabiei* : les lésions sont localisées aux zones dépourvues de laine, principalement à la tête, autour des yeux et au niveau des oreilles puis sur les pattes, sous la forme d'une dermatite exsudative.
- La **gale chorioptique** ou gale des pattes à *Chorioptes bovis* : elle est essentiellement localisée aux pâturons, sous la forme d'une dermatite exsudative, mais peut s'étendre à tous les membres, à la région inguinale, entraînant une chute de laine, ainsi qu'au scrotum chez le mâle, ce qui peut entraîner une stérilité. Cette affection est beaucoup moins contagieuse que les autres gales et

reste rare.

Psoroptes ovis est un acarien dermatrope vivant dans l'épaisseur ou à la surface de l'épiderme. C'est un parasite de petite taille (0,2 à 1,5 mm), à peine visible à l'œil nu, qui affecte essentiellement les ovins, les bovins et les équins. Il n'est en revanche pas parasite de l'homme.

Les psoroptes ne pénètrent pas dans les couches superficielles de la peau comme les sarcoptes ; ils vivent à la surface de l'épiderme, à la base des poils ou à l'abri sous les croûtes, en marge des lésions. Leur nutrition est assurée par les débris cellulaires disponibles à la surface de la peau (cellules kératinisées) et les fluides tissulaires (sang, lymphe) qui s'écoulent après ponction ou abrasion de l'épiderme par leur rostre (ensemble de leurs pièces buccales).



***P. ovis*, agent responsable de la gale psoroptique chez le mouton**

Une maladie saisonnière

La gale psoroptique est une maladie hivernale, diagnostiquée davantage en automne et en hiver (de septembre à avril). Les conditions idéales de développement exigent une certaine humidité et des températures douces à fraîches. Par ailleurs, ces acariens sont sensibles à la dessiccation.

Durant l'été, alors que les conditions de survie du parasite sont moins favorables (temps chaud et sec), la maladie entre dans une phase de latence durant laquelle la peau cicatrise, l'animal se rétablit et paraît à nouveau sain. Cette latence peut s'expliquer en partie par l'élimination de nombreux parasites lors de la tonte mais aussi par le microclimat de la toison qui expose les acariens à un environnement moins adapté à leur prolifération et qui améliore la condition et donc la résistance de l'hôte. Il n'y a cependant pas de stade de diapause en été, des psoroptes peuvent être mis en évidence partout à la surface du corps et leur transmission reste largement possible durant ces phases d'accalmie. Les parasites survivent cependant en particulier dans des zones anatomiques protégées comme les zones périnéales, inguinales et interdigitées, les fosses infra-orbitaires, les conduits auditifs, la base des cornes ou encore les replis du scrotum.

L'apaisement ne durera cependant que jusqu'à l'hiver suivant. Au retour de conditions de survie et de développement plus favorables, c'est-à-dire à la rentrée des moutons en bergerie, dans une atmosphère confinée, humide et chaude et où les contacts étroits permettent une colonisation aisée de nouveaux hôtes, on observe une recrudescence de la maladie. En hiver, le cycle est plus court, les femelles vivent moins longtemps mais produisent d'avantage d'œufs, ce qui contribue à la constitution d'une population hivernale nombreuse et au retour des lésions. Les cas cliniques seront les plus sévères chez des animaux en mauvais état général, déjà affaiblis par des conditions d'hygiène médiocres ou par une alimentation insuffisante.

Une présence asymptomatique pouvant durer deux ans

Le cycle biologique de *P. ovis* est entièrement réalisé à la surface de l'hôte.

La femelle dépose ses œufs à la surface de la peau, en marge des croûtes épidermiques. Les œufs éclosent en un à trois jours. Cette durée d'éclosion est prolongée si les œufs ne sont pas en contact direct avec la peau. Les larves connaissent trois mues successives, la dernière donnant naissance aux adultes.

Lors d'une infestation, on observe une croissance exponentielle de la population de *Psoroptes ovis* sur l'hôte. La phase de début est discrète, la population initiale est réduite : on parlera de phase de latence pour la période de 20 à 25 jours pendant laquelle les femelles adultes arrivées sur l'hôte pondent, puis le temps que les premières larves écloses se développent et que ces nouveaux adultes pondent à leur tour. Durant les 10 premiers jours on assiste même à une diminution de la population, avec la mort d'un certain nombre d'adultes du groupe de départ avant le développement des premiers œufs. La structure des âges est stabilisée après 20 à 30 jours. La population commence alors à croître progressivement (+ 11 % par jour, la population est multipliée par deux tous les 6 jours) et atteint un pic près de 40 à 50 jours après l'infestation initiale. Jusqu'aux

trois quarts du corps de l'animal peuvent alors être atteints à ce stade, à partir duquel deux issues sont possibles pour l'animal touché : soit il meurt, trop affaibli par la maladie s'il n'est pas secouru par une intervention humaine, soit sa réponse immunitaire est suffisante pour affecter la fécondité et la survie des acariens et engendre le déclin de la population de parasites. Dans ce cas, les psoroptes qui résistent se réfugient dans les sites protégés, comme la fosse infra-orbitaire ou le conduit auditif. Le mouton se rétablit et la laine repousse. La population d'acariens peut alors spontanément disparaître ou bien l'animal pourra abriter de petites populations survivantes jusqu'à deux ans après l'épisode initial, pendant lesquels la parasitose reste asymptomatique. Des variations considérables dans la chronologie rapportée ci-dessus peuvent évidemment être observées, suivant la réponse immunitaire de l'hôte, la pathogénicité des parasites, ou encore selon des facteurs environnementaux, comme les conditions de vie du mouton ou la longueur de la laine.

Hors de l'hôte, l'acarien peut survivre jusqu'à une quarantaine de jours mais il perdra son caractère infestant après deux semaines. Les risques de réinfestation seront alors minimes.

Une parasitose très contagieuse

La gale psoroptique est une parasitose très contagieuse, qui se propage rapidement au sein des troupeaux. Le cycle de *P. ovis* étant relativement court, la croissance de la population parasitaire est rapide sur son hôte. La transmission se fait le plus souvent par contact direct, facilitée par la promiscuité des animaux dans des troupeaux en général de gros effectif. Après l'introduction d'une population de psoroptes dans un cheptel, l'ensemble du troupeau peut être touché en quelques semaines.

Les animaux porteurs asymptomatiques ou présentant des signes cliniques seront les principales sources de contamination. Soit ces animaux sont des porteurs latents en phase subclinique (ils vont alors développer la maladie), soit, après un épisode clinique, ils abritent des psoroptes dans certains refuges de la peau de l'animal déjà évoqués précédemment.

Les regroupements d'animaux d'origines différentes, lors de transhumance, de rassemblements

commerciaux ou de transport, sont des occasions très propices à cette transmission.

L'introduction d'un nouvel animal dans un cheptel peut évidemment être le point de départ

P. ovis peut également être présent dans l'environnement, qui présente une multitude de refuges pour l'acarien. Alors que de nombreux auteurs ont pu présenter des résultats très divergents, on considère que le parasite peut rester infestant de 12 à 15 jours hors de l'hôte. Tous les supports inertes du milieu ayant été en contact avec les animaux peuvent donc jouer le rôle de sources secondaires : les clôtures, les murs, les brins de laine répandus sur les aires de parcours des moutons, les véhicules de transport, le matériel de tonte... Dans le cadre d'une lutte contre *P. ovis*, un vide sanitaire d'au moins une quinzaine de jours permettrait l'assainissement des locaux contaminés, compte tenu de la résistance de *P. ovis* en vie libre. La période de quarantaine doit en effet couvrir au moins la durée de survie (et du caractère infestant) du parasite en dehors de son hôte (12 à 16 jours).

L'éleveur, le vétérinaire, mais aussi d'autres animaux comme le chien ou les oiseaux peuvent parfois véhiculer la maladie d'un animal à l'autre ou d'un élevage à l'autre. En terme d'animaux porteurs, il ne faudra pas oublier les autres espèces pouvant héberger *P. ovis*, en particulier les bovins et ce même si l'hypothèse de la transmission inter espèce reste controversée, certains auteurs évoquant des souches de *P. ovis* spécifiques aux ovins d'une part et aux bovins d'autre part.

Symptômes

La période d'incubation de la gale psoroptique varie de deux à huit semaines selon la période de l'année, le cycle complet étant de 10 à 14 jours dans des conditions idéales et les premiers signes cliniques pouvant apparaître dès l'amorce de croissance de la population parasitaire.

Dans un troupeau atteint, de nombreux animaux sont affectés et présentent des démangeaisons et une toison dépouillée. Certains peuvent être très amaigris et faibles, la mort est même constatée dans certains cas.

Par ailleurs, dans d'autres troupeaux, la maladie évolue de façon très discrète, avec un faible ni-

veau d'incidence et des lésions minimes. C'est le cas dans des troupeaux où les animaux sont très résistants grâce à une très bonne alimentation ou dans des conditions climatiques défavorables au développement des psoroptes, ou encore dans les élevages où un traitement a été mis en place mais pas de façon optimale (survie d'une petite population de parasites). Dans ces situations, la clinique est absente ou très fruste et la recherche des cas latents doit être attentive.

La phase précoce de la maladie est caractérisée par une population restreinte d'acariens et des lésions très discrètes. Au début de l'affection, les moutons sont nerveux, se frottent les épaules et les flancs contre différents objets, et présentent une toison souillée et des mouvements fréquents de la tête. A ce stade, il n'est pas possible de différencier cette maladie d'autres affections ectoparasitaires, comme des myiases ou des phtyrioses, ou même non parasitaire (tremblante). Certains animaux infestés sont même cliniquement tout à fait normaux, et peuvent alors aisément introduire le parasite au sein d'un troupeau indemne.

La toison paraît humide et la laine est décolorée par endroits à force de léchage. Chez les plus jeunes, on parlera d'« agneaux léopards » : les agneaux peuvent présenter, dès l'âge de huit jours (d'où la difficulté de traitement), des tâches blanches à divers endroits du corps, liées à des plages de décoloration de la laine par léchage (laine blanchie par la salive).

Dans les cas plus avancés, le prurit s'intensifie, les lésions apparaissent : de larges portions de la toison commencent à tomber, la peau est à vif, souvent sanguinolente. Les croûtes caractéristiques, écailleuses et jaunâtres, ressemblent à des flocons de maïs et sont observées surtout à la périphérie des lésions. On retrouve des touffes de laine sur les clôtures suite au prurit, qui favorise l'apparition de plaies et d'abcès de surinfection. A ce stade, les animaux commencent à maigrir, on observe des crises épileptiformes. Les animaux s'affaiblissent, deviennent cachectiques. L'état

des animaux peut alors rapidement se dégrader vers la mort. Tous les tableaux cliniques peuvent exister au sein d'un même troupeau, depuis l'animal cliniquement normal jusqu'au mouton atteint d'une gale généralisée, selon le statut immunitaire et de résistance de la victime.



Une toison dépouillée est un signe de la gale
(photo ci-dessus)

Lésions typiques de la gale (photo ci-dessous)



Le développement des lésions de gale est associé à l'apparition d'un certain nombre de comportements anormaux, comme de l'agitation, des mouvements de frottement sur clôtures, des morsures des flancs, qui expliquent l'apparition de multiples éraflures sur l'ensemble du corps, en particulier les zones des lésions. Ces comportements s'accompagnent de la décoloration de certaines zones de la toison, de pertes de laine, qui concernent au départ des zones restreintes des épaules et des flancs, mais qui peuvent progresser et affecter une large partie du corps.

Traitement et prophylaxie

Face à un diagnostic de gale psoroptique dans un troupeau, il est déterminant de mettre en place le plus précocement possible un traitement adapté. A l'heure actuelle on dispose d'un grand nombre de spécialités acaricides, aux modes d'action, aux formulations et modalités d'applications variés (injection, douche, bain). La réussite d'un traitement dépendra évidemment de l'efficacité du principe actif contre *P. ovis* (mode d'action, métabolisme..), et devra tenir compte de la biologie et du mode de vie du parasite. Il faudra également considérer l'épidémiologie de la maladie et la résistance en dehors de l'hôte pour déterminer le nombre d'applications en fonction de la rémanence du produit.

Les cas d'installation de gales psoroptiques chroniques dans certains troupeaux malgré la mise en œuvre d'un traitement sont nombreux. Ces situations d'échec sont le plus souvent dues à un manque de rigueur dans la mise en œuvre du traitement ou à un non respect des recommandations d'utilisation qui sont responsables du maintien et de la pérennité de la maladie dans un troupeau.

Si les règles suivantes ne sont pas respectées avec rigueur, le succès du traitement mis en place contre la gale psoroptique n'est pas garanti.

• **Quel que soit le principe de traitement :**

- tous les animaux du troupeau ou en contact avec celui-ci doivent être traités sans exception le même jour ;
- les animaux traités doivent être ensuite isolés et maintenus à l'écart des locaux et du matériel souillés n'ayant pas subi de traitement antiparasitaire afin d'éviter les nouvelles infestations (en particulier pour les produits non rémanents) ;
- les bâtiments et les véhicules de transport où ont séjourné les moutons galeux doi-

- le manipulateur doit s'assurer que la totalité du corps est imprégné d'acaricide. Dans le cas des bains, veiller à immerger suffisamment longtemps les animaux, sans oublier la tête. Dans les cas des douches, surveiller les individus de gabarits différents qui pourraient échapper à une bonne imprégnation de produit. Au Royaume-Uni, la durée de balnéation préconisée est de 1 minute. En France, on recommande le plus souvent un bain de trente secondes et des douches de 3 minutes, en évitant de trop serrer les animaux qui seront regroupés en lots de taille identique ;

- recharger régulièrement les bains -en suivant les recommandations du fabricant-, qui s'appauvrissent progressivement en produit antiparasitaire au fil du passage des animaux, afin que la concentration en principe actif soit toujours suffisante et efficace ;

Trois méthodes de traitement efficaces

L'INJECTION



LA DOUCHE



LE BAIN



vent être traités au moyen d'un acaricide de surface avant d'accueillir à nouveau les animaux traités.

• **Pour les traitements externes (douche et bain) :**

- les modes de traitement externe n'aboutissant pas à la saturation de la toison sont à proscrire chez les ovins. L'ensemble du corps n'étant pas uniformément protégé le plus souvent, ces traitements s'avèrent inefficaces ;
- il est contre-indiqué de traiter les animaux juste après la tonte, l'insuffisance de suint et de laine ne permettant pas la rétention suffisante de principe actif. Une laine trop longue peut également gêner et limiter la diffusion du produit jusqu'à la surface de la peau. Un délai de 6 à 8 semaines après la tonte est conseillé. Lors de gales anciennes, les croûtes, la laine feutrée, peuvent par ailleurs être des obstacles à la diffusion du produit ;

- éviter de traiter les troupeaux les jours de pluie ou maintenir les animaux au sec afin d'empêcher la dilution ou le lessivage de la solution acaricide ;
- bien qu'avec la plupart des produits une seule application permette de traiter la gale psoroptique du mouton, il est préférable pour pallier certaines défaillances de traiter deux fois à 12-15 jours d'intervalle.

• **Pour les traitements systémiques (injection) :**

- réaliser minutieusement les injections et privilégier les intramusculaires aux sous-cutanées d'application parfois incertaine (produit répandu dans la laine). Réaliser deux injections successives à 8 d'intervalle et refaire un traitement en cours d'année ;
- respecter la posologie recommandée en pesant les animaux et en adaptant les doses sur les animaux les plus lourds.



Conditions pour obtenir le statut de niveau 1 de résistance aux EST

Philippe Vandiest – FICOW

Ce 29 septembre, l'AFSCA a publié une circulaire définissant les conditions pour obtenir et pour conserver le statut de niveau 1 de résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) en élevage ovin. Les dispositions légales concernant ce statut ont été fixées dans l'arrêté royal du 6 mars 2007 organisant pour les races ovines des programmes d'élevage axés sur la résistance aux EST (voir *Filière Ovine et Caprine n° 21 – 3ième trimestre 2007*).

Procédure d'obtention du statut de niveau 1

Un éleveur dont tous les ovins ont le génotype ARR/ARR peut demander à l'AFSCA une reconnaissance de résistance de son troupeau aux EST par l'octroi d'un statut de niveau 1.

Pour obtenir ce statut, l'éleveur doit communiquer à l'AFSCA les données suivantes :

- ✓ son nom et adresse ;
- ✓ son numéro de troupeau Sanitel ;
- ✓ l'inventaire de tous ses animaux de l'espèce ovine ;
- ✓ pour chaque animal : sa race, son sexe, son numéro Sanitel et la preuve qu'il est de génotype ARR/ARR (soit sur base d'un résultat de génotypage, soit sur base d'un certificat d'ascendance délivré par une association d'élevage agréée, c-à-d l'AWEOC-pour la Région wallonne) ;
- ✓ la preuve qu'on utilise uniquement des béliers avec le génotype ARR/ARR pour la reproduction. Pour ce, tous les béliers utilisés doivent avoir été génotypés ARR/ARR par analyse, les déductions sur ascendance n'étant pas admises.

• Génotypage des animaux

Pour génotyper un animal, un vétérinaire agréé ou une personne mandatée par une association d'élevage agréée doit procéder à un prélèvement de matériel biologique. Tout échantillon prélevé doit être placé dans un contenant renseignant le numéro Sanitel de l'animal et l'ensemble des

échantillons prélevés doit être accompagné d'un document renseignant :

- ✓ le nom et l'adresse de l'éleveur ;
- ✓ son numéro de troupeau Sanitel ;
- ✓ les numéros Sanitel des animaux prélevés ;
- ✓ leur race et sexe ;
- ✓ le nom et l'adresse de l'échantillonneur ;
- ✓ leur race et sexe ;
- ✓ la date de prélèvement ;
- ✓ la nature de l'échantillon (sang, laine, ...).

Procédure d'obtention du statut de niveau 1

Un éleveur disposant du statut de niveau 1 ne peut acheter que des animaux provenant d'une exploitation d'un même niveau 1 ou des animaux génotypés ARR/ARR par un laboratoire agréé. Si l'animal est importé de l'étranger, il doit être accompagné d'un certificat sanitaire officiel attestant le génotype ARR/ARR.

Pour la reproduction, l'éleveur ne peut utiliser que des béliers qui ont été génotypés ARR/ARR par analyse, les déductions sur ascendance n'étant pas admises.

Suivi du statut de niveau 1

Annuellement, l'AFSCA effectuera des contrôles dans 20 % des exploitations disposant du statut de niveau 1 pour vérifier si les conditions de reconnaissance sont respectées. Les contrôles con-

sisteront à prélever de façon aléatoire des échantillons biologiques sur les animaux pour vérifier leur génotype double ARR (aux frais de l'AFSCA).

Si les conditions de reconnaissance ne sont pas respectées, l'AFSCA peut retirer le statut de niveau 1 à l'exploitation. L'éleveur dispose cependant d'un délai de 15 jours pour communiquer par lettre recommandée ses objections, des propositions d'action en vue de rencontrer les motifs avancés pour le retrait du statut ou son souhait d'être entendu.

Laboratoires agréés pour le génotypage

Seuls les résultats définis par les laboratoires suivants sont reconnus par l'AFSCA. En cas de litige, le CERVA est le laboratoire national de référence.

- Progenus s.a. – 13 avenue Maréchal Juin, 5030 Gembloux

- Université de Liège, Faculté de médecine vétérinaire, Département des Sciences, Denrées alimentaires d'Origine animale – 20 boulevard de Colonster, Bât. 43 bis, 4000 Liège
- ARSIA Mons, Centre de Prévention et de Guidance vétérinaire – 2 drève du Prophète, 7000 Mons
- Cerva, Département Biocontrôle, Unité de Pathologie, Laboratoire de génotypage – 99 Groeselenberg, 1180 Bruxelles
- Laboratoires situés à l'étranger accrédités et agréés dans le cadre des programmes d'élevage visés à la Décision 2003/100/CE

Les résultats d'analyses de génotypage effectués avant le 2 avril 2007 (date d'entrée en vigueur de l'AR du 6 mars 2007 cité en introduction) peuvent être utilisés pour la détermination du génotype des animaux.

Codiplan: un bémol pour les "éleveurs transformateurs"

Christel Daniaux – FICOW

Dans le précédent numéro (*Filière Ovine et Caprine n°33*), nous vous présentions les atouts de la certification Codiplan pour réduire la cotisation AFSCA dans un article intitulé « S'affilier à Codiplan : financièrement intéressant à partir de 2011 ? »

Les remarques faites par certains de nos lecteurs ont attiré notre attention... si s'affilier à Codiplan est bien financièrement intéressant pour le « simple » éleveur, ce n'est pas le cas pour l'éleveur transformateur (fromager, découpe de viande, ...)!

Petite explication...

Idéalement, pour que l'éleveur transformateur puisse bénéficier de la réduction de cotisation AFSCA, il devrait être certifié pour sa production primaire (Codiplan et guide sectoriel relatif) et pour sa transformation à la ferme.

Oui, mais... le guide sectoriel relatif à la transformation à la ferme est à ce jour inexistant... ou plus exactement en cours d'élaboration et devrait être prêt pour 2011.

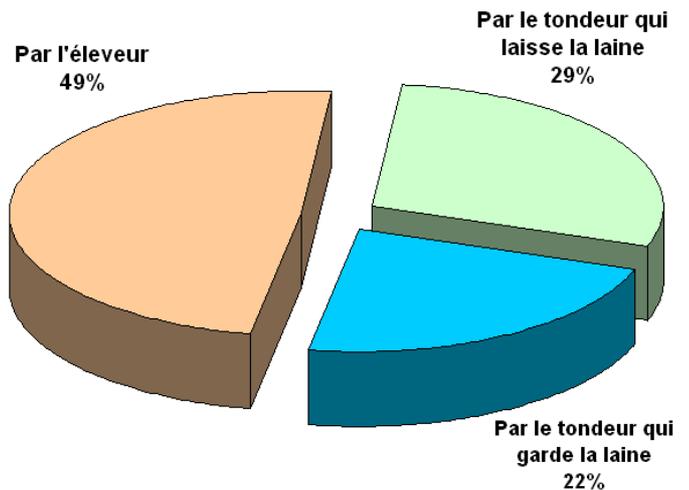
Donc, à ce jour, seule l'AFSCA peut réaliser cette certification mais pour une grande première puisqu'elle ne l'aurait jamais fait... et à quel coût ?

Et à terme ? Pour 2011, le guide sectoriel propre à la transformation devant exister, les organismes certificateurs, après agrégation, pourront alors réaliser l'audit pour ce guide. Restera à voir si un audit combinant ces deux certifications production primaire / transformation (ou 2 audits séparés en fonction du choix des organismes certificateurs) sera financièrement plus intéressant que la cotisation AFSCA assortie de son malus, soit 180 euros par an... Rien n'est moins sûr... A suivre donc !

Comme annoncé dans notre précédent périodique (*Filière Ovine et Caprine n°33*), la filière laine wallonne a connu un regain d'intérêt ces derniers mois. En marge de la « Rencontre filière Laine » qui s'est tenue ce 3 septembre (dont un compte rendu figure dans les pages qui suivent), NGE2000¹ a tenté de nous apporter des réponses sur la situation existante en matière de laine, récolte, tonte, débouchés,... via une enquête réalisée par envoi postal et lors de la foire Agricole de Libramont.

Christel Daniaux, FICOW
Avec la collaboration de NGE2000

PAR QUI S'EFFECTUE LA TONTE?



Quelles possibilités pour une filière

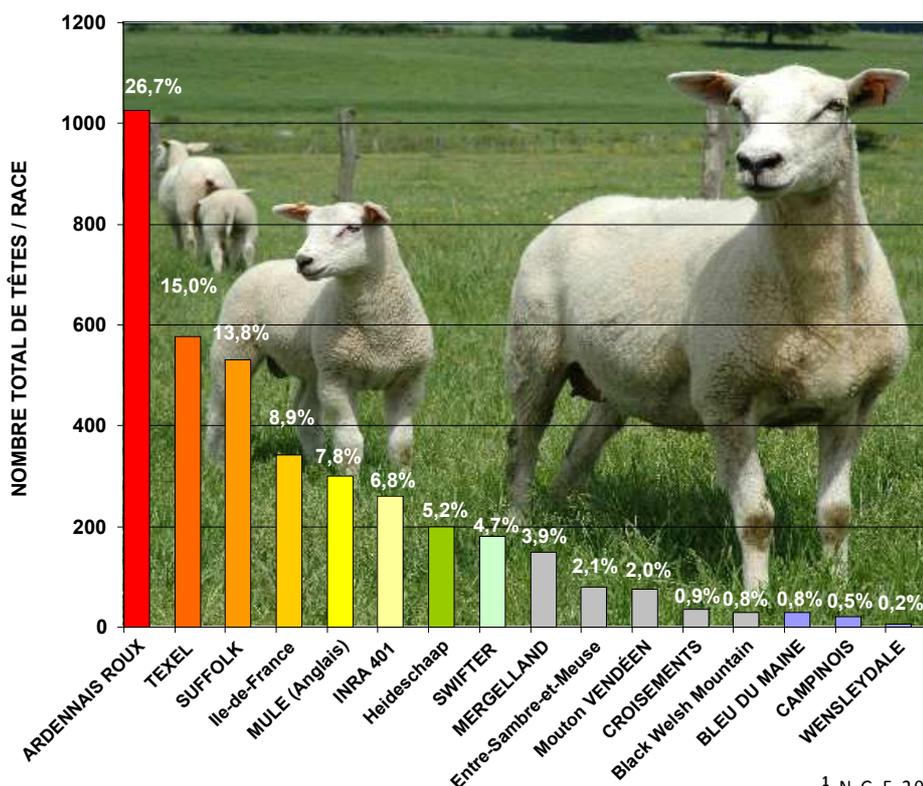
Les éleveurs ayant répondu au questionnaire de la NGE:

NGE a comptabilisé 47 répondants à son questionnaire (taux de réponse de 19,58 %) couvrant un cheptel total de 3843 têtes. Parmi ces répondants, 12 (soit 25 %) ont plus de 100 têtes et 37 (soit 79 %) sont situés en Province de Luxembourg.

Ce que nous apprend l'enquête :

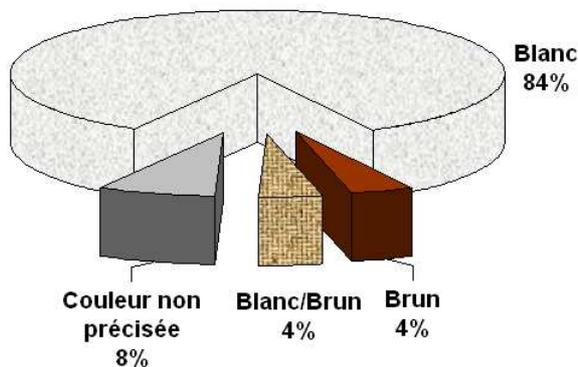
- Presque la moitié des éleveurs tondent eux-mêmes leurs animaux ;
- La quantité moyenne de laine produite serait de 3,4 kg par tête tous animaux confondus. La FICOW reste sceptique par rapport à ce chiffre, sur base de données de la « British Wool Marketing Board » et du retour d'expérience des tondeurs professionnels. Ces derniers nous renseignent un poids moyen de l'ordre de 2,3 kg de laine par tête ;
- L'éleveur valorise nettement mieux sa laine lorsqu'il arrive à la vendre à un particulier plutôt qu'à un organisme de collecte (aujourd'hui soumis au cours mondial de la laine) ;
- La majorité des éleveurs vendent leur laine à un organisme de collecte (GREPO, Bergers de la Gaume), ceci étant d'autant plus vrai pour les exploitations de plus de 100 têtes ;
- Certains donnent voire jettent leur laine, ce y compris dans les exploitations de plus de 100 têtes ;

RACES COMPOSANT LE CHEPTEL DE L'ENQUÊTE

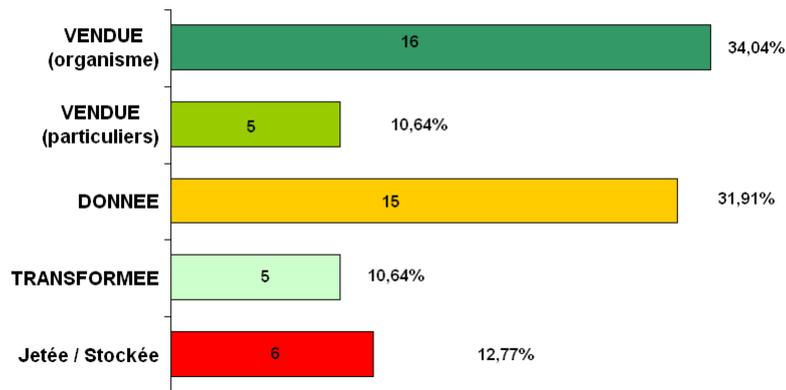


¹ N.G.E.2000 est une association sans but lucratif cherchant à développer, sur le territoire de la Province de Luxembourg, différents projets de valorisation des ressources locales et de création d'emploi local.

PRINCIPALES COULEURS DES TOISONS

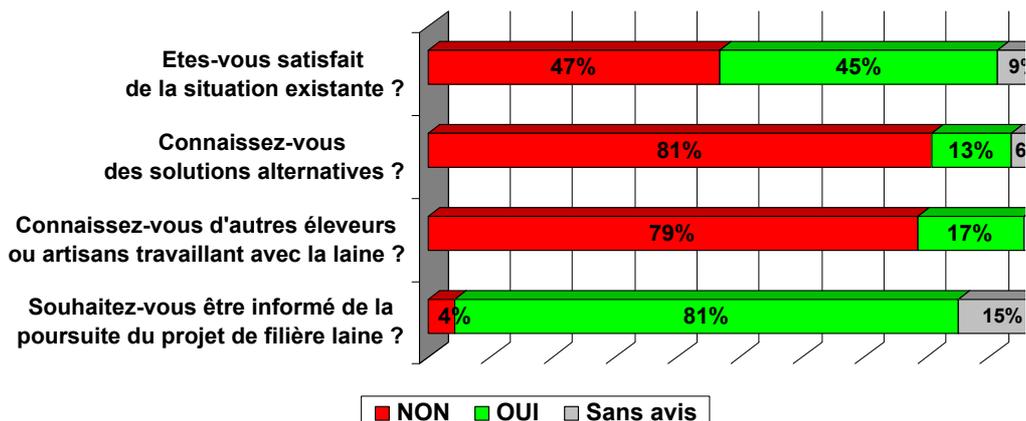


COMMENT LA LAINE EST-ELLE VALORISEE ?



laine wallonne ? NGE2000 enquête...

- Peu d'éleveurs transforment directement leur propre laine ;
- Presque la moitié des éleveurs ne sont pas satisfaits de la situation actuelle mais ne connaissent pas de solution à cette situation ;
- Le lien entre producteurs de laine et transformateurs / consommateurs de laine semble peu établi.



En bref, cette enquête nous confirme que bien des actions semblent réalisables dans le domaine de la filière laine, pour mieux « Valoriser ici la laine de nos moutons » - en citant la thématique de la journée Rencontre Filière Laine...

Prime à l'herbe: à l'eau pour 2011...

Ce 15 juillet 2010, le Gouvernement wallon a décidé d'un arrêté octroyant une prime à l'herbe aux agriculteurs exploitant des pâturages permanents pour l'année 2011. Tout comme pour cette année, cette prime sera uniquement au bénéfice des éleveurs bovins. Bien que le Ministre Lutgen se soit montré sensible aux arguments de la FICOW pour que les éleveurs de moutons et de chèvres puissent également bénéficier de cette prime, les instances européennes n'ont pas accepté de modifier le dossier introduit par la Région Wallonne en 2009, celui-ci devant obligatoirement courir sur deux ans sans modification. Lors d'une réunion au cabinet du Ministre ce 19 octobre, il nous a été annoncé qu'en juillet prochain, le nouveau dossier 'prime à l'herbe' qui sera introduit pour les années 2012 et 2013 considèrera les éleveurs de chèvres et de moutons au titre de bénéficiaire. D'autres changements, non encore précisés, seront également demandés.

La laine a permis à l'homme de se vêtir plus confortablement depuis des millénaires. Pendant longtemps, elle a alimenté rouets et métiers à tisser puis elle a été un des piliers du développement industriel européen, notamment dans la région liégeoise. Aujourd'hui, elle n'est plus qu'une banale matière première dont les éleveurs se débarrassent. Le cours mondial auquel nos éleveurs sont soumis est dramatiquement bas. Face à ces constats, NGE2000 nous a convié à une demi-journée de rencontre et de réflexion portant sur le thème : « Valoriser ici la laine de nos moutons ? Est-ce possible ? Avec qui ? Comment ? »



« VALORISER ICI LA LAINE DE NOS MOUTONS »... COMPTE-RENDU D'UNE JOURNÉE DE RENCONTRE AUTOUR DE LA THÉMATIQUE LAINE

Christel Daniaux – FICOW

Pour une grande première, cette journée a permis de réunir différents acteurs wallons – et même flamands – concernés par la filière laine : On a effectivement pu compter des profils aussi variés que des éleveurs, filateurs (Filature du Hibou), tricoteuses, teinturiers, négociants en laine (DBC Wool), vendeurs d'isolants à base de laine (La Maison Ecologique), organisateurs des récoltes de laine en Wallonie (GREPO, Bergers de la Gaume), tondeurs, laveurs de laine (Traitex), scientifiques, etc.

Des intervenants...

Différents exposés ont accompagné cette matinée. Notamment, notons celui de Mme Chaupin, en charge de l'A.T.E.L.I.E.R. (Association Textile Européenne de Liaison, d'Innovation, d'Echange et de Recherche). Comme son nom le suggère, l'A.T.E.L.I.E.R., structure fondée en 1989, a pour objectif de recréer / redynamiser des filières laine et est aidée en cela par ses 150 membres (éleveurs, tondeurs, filateurs, tricoteurs, petits industriels, artisans, chercheurs,...) constituant un réseau à travers l'Europe. Ses activités vont de la promotion, à l'information (centre de documentation, exposition mobile sur la laine, films,...) en passant par des formations (au bénéfice des éleveurs) et bien d'autres encore. L'A.T.E.L.I.E.R. a encadré la remise sur pied de plusieurs filières laines locales en France et ailleurs. Pour exemple, Mme Chaupin nous conte l'histoire de ces éleveurs sardes qui, chaque année, râlaient devant cette laine encombrante dont il fallait se débarrasser. Depuis, l'A.T.E.L.I.E.R. est passé par là. Les éleveurs ont appris à s'organiser, à reconnaître les

atouts de ce « déchet », à regrouper la laine correctement récoltée et collectée. Ils ont décidé d'en faire des tapis artisanaux dans une petite structure industrielle. Résultat : ce projet est une vraie réussite, les tapis se vendent très bien, les éleveurs obtiennent aujourd'hui 15 € brut du kilo de laine en suint ! C'est une telle réussite que, chaque année, la récolte de la laine s'accompagne d'une grande fête réunissant les différents éleveurs... et jamais plus il ne leur viendrait l'idée de jeter leur laine...!

Encore, Mme Chaupin attire notre attention sur l'intérêt du feutre dans la valorisation de la laine. En effet, le feutre, comme tout produit participant à la décoration intérieure, a un fort attrait auprès du consommateur.

Parmi les autres exposés, nous ont également été présentées les activités de Mme Bagoly, initiatrice de la Filature du Hibou et de Mr Boileau, fabricant d'isolants laine pour le bâtiment en Auvergne, France. Nous ne présenterons pas ici la Filature du Hibou, ce sujet ayant fait l'objet d'un article dans notre précédent périodique (*Filière Ovine et Caprine n° 33*). En ce qui concerne l'isolant, M. Boileau a développé la marque « L'Etoile du Berger » début des années 2000. Ce créneau, insiste t'il, permet surtout la valorisation de la laine dépréciée telle que la laine colorée qu'il achète 0,10 € du kilo. Aujourd'hui, son produit est soumis à de nombreuses pressions du marché qui vont probablement le contraindre à stopper son activité. Entre autres, il souligne le boom actuel du marché, que ce soit au niveau de l'offre et de la demande, amenant à des démarches industrielles privilégiant la laine la moins chère telle que la laine d'importation ou la laine de recyclage. Une activité locale valorisant la

laine locale et les filières courtes telle que l'Etoile du Berger ne sait pas concurrencer les prix pratiqués par de gros industriels jouant dans les sphères internationales. A cela, vient se grever un autre problème de taille : le coût de la certification, d'environ 20 000 €, insoutenable pour une petite entreprise ! Hors, cette certification est indispensable, que ce soit pour l'obtention des marchés publics ou, pour le particulier, pour pouvoir bénéficier des primes octroyées par les pouvoirs publics en matière d'isolation...

Des échanges...

Cette rencontre fut également l'objet d'un débat entre les participants.

Des idées diverses ont surgi, des points de vue ont été confrontés. En vrac :

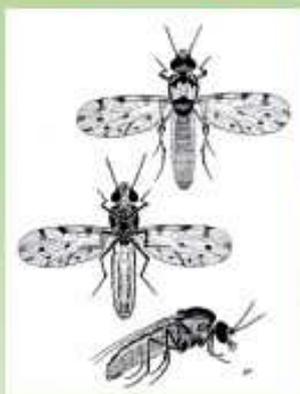
- ✓ La qualité de la laine et la qualité de sa récolte (chantier de tonte propre,...) doivent être des objectifs dès le départ pour envisager une valorisation locale ;
- ✓ Les transformateurs locaux sont peu nombreux ; il faudrait donc susciter leur développement ;
- ✓ Un étiquetage relatif à l'origine locale de la laine permet de mieux valoriser un produit de type « circuit court ». Ce type d'étiquetage est mis en place par l'A.T.E.L.I.E.R ; on y retrouve entre autres la race du mouton, la région d'élevage, le nom de l'éleveur, la localisation des acteurs de la transformation ;
- ✓ Le prix de la laine pour l'éleveur devrait être fonction de sa qualité : une toison correctement tondu et propre devrait valoir plus ;
- ✓ Certains acteurs de la filière, recherchent de la laine « biologique ». Mais aucune certification n'existe pour ce matériau et elle semble difficilement envisageable au vu de la structure de l'élevage wallon ;
- ✓ Un marché doté d'un maximum de transparence pourrait être intéressant. Une telle vision pourrait être concrétisée par une filière en « toile d'araignée », où chacun a accès aux marchandises, savoir-faire et informations laissées par les autres du réseau. Cette vision pourrait facilement être concrétisée par le biais du web ;
- ✓ La filière devrait servir de plateforme d'échange d'informations entre offres et demandes de laine à tous les niveaux de sa transformation.

Quelques actions ciblées seraient à développer dans un premier temps :

- ✓ La laine est un produit aux qualités et potentialités peu ou mal connues ; une information / publicité du produit est nécessaire, pour le consommateur, tout comme pour le producteur !
- ✓ L'ensemble des "débouchés laine" envisageables, actuels et à venir, doit être listé ;
- ✓ Un inventaire des transformateurs et acteurs de la filière doit être établi, accompagné de la liste de leurs besoins en quantités, qualités, couleurs, etc. Par exemple, un matelasier, qui produit 200 matelas par an, consommera par matelas 20 kg de laine lavée, 40 kg de laine brute, soit une demande annuelle correspondant à 8 tonnes de laine de faible qualité. Une filature locale, par contre, aura peut-être besoin d'un volume moindre (2 tonnes de laine) mais d'une laine de meilleure qualité ;
- ✓ Pour le développement de l'artisanat lainier, un système d'achats communs du matériel doit voir le jour ;
- ✓ Le secteur, éleveurs et tondeurs, doivent recevoir des formations « qualité » au niveau de la fibre elle-même et au niveau de la tonte ; la laine brute locale doit gagner en qualité (propreté, qualité de la tonte, tri,...) pour pouvoir être valorisée localement ;
- ✓ DBC Wool, négociant en laine, se propose d'envoyer un cahier des charges portant sur la qualité de la tonte et du tri de la laine ;
- ✓ Des points de collecte de la laine, locaux et ouverts régulièrement, devraient être développés, à l'image du système anglais proposant des lieux de collecte ouvert à tout éleveur possédant un minimum de 4 moutons.

Comment faire avancer tout cela ?

Concrètement, cette matinée a permis, outre l'échange d'informations et de points de vue, de mettre en place un groupe de travail constitué de différents acteurs de cette potentielle filière. Ce groupe, ou « Comité de pilotage de la filière laine », aura pour objet de déterminer comment avancer concrètement et quelles actions mettre en place. Il se réunira prochainement et continuera donc, sous l'égide de NGE2000, le travail entamé ce jour. En attendant, remercions NGE2000 pour cette superbe initiative dans ce créneau « un peu creux » chez nous...



NUTRIBASSIN MOUTONS A L'AIL

**Éloigne mouches et autres insectes de vos moutons !
(tels que les culicoïdes transmettant la langue bleue)**



NUTRIBASSIN moutons à l'ail est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.

MODE D'EMPLOI: laisser **NUTRIBASSIN moutons à l'ail** à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

**Bassin à lécher (15 kg)
sur support Sérolac pour moutons.**

**Apport de minéraux,
oligoéléments et vitamines.**

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY
0478 54 65 24

Mathieu DECOSTER
0498 97 97 60

Damien GRÉGOIRE
0473 52 33 96

Pierre LALOUX
0475 65 94 63

12 % Ca	5000 mg/kg Zn (dont 200 mg/kg sous forme de chélate)
3 % P	4000 mg/kg Mn
3 % Mg	80 mg/kg I
8 % Na	25 mg/kg Co
150.000 UI/kg vit. A	10 mg/kg Se
30.000 UI/kg vit. D3	100 mg/kg vit. B1
150 mg/kg vit. E	

Marc Degossely - Président de la Commission Raciale Ovin Lait, AWEOC

En quoi consiste le contrôle laitier ?

Le contrôle laitier consiste en une analyse de lait et, plus particulièrement, les taux cellulaires, de matière grasse, de protéine et d'urée.

Il s'adresse aux bovins, aux ovins ainsi qu'aux caprins et sert à l'éleveur pour la sélection de ses bêtes car ces taux ont non seulement une répercussion sur la quantité mais aussi sur la qualité des fromages.

Il lui permet également de détecter un éventuel problème de mammite subclinique (au cas où le taux cellulaire dépasserait la norme prescrite ce qui veut dire que le nombre de globules blancs présents dans le lait est trop élevé, signe inflammatoire).

De même, un taux trop élevé d'urée serait le signe d'une ration alimentaire trop riche en protéines qui pourrait à plus ou moins long terme entraîner des mammites.

A première vue, il peut paraître fastidieux à réaliser mais il ne se fait que toutes les 4 à 6 semaines et les résultats en valent vraiment la peine.

En fait, pour chaque animal qui passe à la traite, un échantillon de lait sera prélevé et conservé dans une petite fiole prévue à cet effet (remise par le centre de contrôle). De son côté, l'éleveur sera chargé de noter la quantité de lait (en poids ou en litre) produite par femelle. Chaque fiole est numérotée et placée dans un bac spécial, grillagé et compartimenté. L'éleveur note le numéro Sanitel correspondant au numéro des fioles de façon à savoir à quel animal appartient chaque échantillon. Un échantillon « tank » sera également prélevé. Il s'agit d'un échantillon de l'ensemble du lait collecté.

Une fois les échantillons récoltés, l'éleveur les porte chez un intermédiaire désigné pour chaque région, chargé à son tour de les faire parvenir à un laboratoire officiel qui effectuera les analyses.

Les résultats seront envoyés dans un laps de temps assez court (par poste ou par email) à



Le contrôle laitier, un outil précieux...

l'éleveur qui les communiquera avec les quantités de lait à M. Pierre Rondia du Département Productions et Nutritions Animales du CRA de Gembloux. M. Pierre Rondia, attaché scientifique pour le Centre, décortiquera ces résultats et en fera une analyse plus complète qu'il transmettra à l'éleveur.

L'éleveur pourra alors les étudier et ainsi prendre les décisions qui s'imposent.

A ce propos, ces résultats entraînent parfois des surprises. Ils permettent de se rendre compte, par exemple, que ce n'est pas la quantité de lait qui importe pour celui qui fabrique du fromage. En effet, il se peut qu'une énorme quantité de lait produite par une femelle ne soit malheureusement pas de bonne qualité pour la fabrication de fromages car pas assez riche en matière utile. A l'inverse, nous constatons que des femelles produisant moins de lait peuvent avoir un lait très riche. A l'éleveur à trouver un juste équilibre...

Le prix du contrôle laitier n'est pas très élevé. Il est d'un coût total de 3 euros par animal avec une participation financière de l'AWEOC pour les membres inscrits qui équivaut à la moitié, soit 1,5 euro.

Un prix modique donc pour un outil formidable...

Pas de trêve estivale pour la fièvre Q...

Christel Daniaux – FICOW

Voilà quelques mois que nous vous parlons régulièrement de cette maladie bactérienne qu'est la fièvre Q. Pour resituer le sujet, rappelons que cette maladie qui se transmet par voie aérogène concerne tous les ruminants mais ne tracasse à ce jour que nos éleveurs d'ovins et caprins laitiers, la seule mesure imposée par l'AFSCA étant la pasteurisation du lait de chèvre et de brebis.

L'été a amené une autre tournure au dossier, une tournure médiatique qui n'était pas des plus heureuse et dont vous avez probablement entendu l'une ou l'autre bribe. Ce soulèvement médiatique a pour origine un communiqué de presse de l'asbl « Nature et Progrès », intitulé « L'AFSCA veut-elle la mort du lait cru ? » et qui demandait la « régionalisation de l'AFSCA », en partie sur base de la politique appliquée par l'AFSCA dans le cadre de la fièvre Q. S'en est suivi un amalgame, que ce soit au niveau médiatique ou au niveau de l'AFSCA, faisant croire que le secteur, éleveurs et FICOW, menait une guerre « pro lait cru » tout azimut, et non une bataille « pour des mesures justes et sensées contre la fièvre Q » tel que c'est le cas. Rappelons que notre position et argumentaire se fondent avant tout sur un solide dossier scientifique et sur la vision de nos voisins français qui ont beaucoup de recul et connaissances sur la problématique. Soulignons encore que s'opposer à une pasteurisation abusive – abusive puisque le danger pour l'homme n'a jamais pu être démontré par les scientifiques et que, si danger par le lait il y a, les bovins sont bien plus concernés que les ovins et caprins – n'est pas à mettre sur le même pied que se battre pour le lait cru sans fondements comme certains le laissent sous-entendre...

A un stade de la « bataille médiatique », la FICOW s'est sentie obligée de rentrer dans le jeu des médias... En effet, pouvait-on se laisser entendre dire par M. Houins, directeur de l'AFSCA, que « la bactérie est moins excrétée par les bovins » pour justifier la pasteurisation du lait de chèvre et non du lait de vache alors qu'il s'agit exactement de l'inverse de la vérité ! Ou, peut-être pire encore, pouvait-on laisser dire sans réagir que « Je dois faire la balance entre le risque et les dégâts économiques que je provoque. Dans le cas des chèvres, il n'y a pas de problème réel. » ? C'est certain, question balance, si on considère le fait que les bovins excrètent plus et plus longtemps la bactérie que les

caprins (13 mois en moyenne vs. 3 mois) et le fait qu'en Belgique, les produits laitiers crus caprins n'atteignent pas le seuil des 10 % des produits laitiers crus bovins, la balance risque / dégâts dont fait mention l'AFSCA est tout sauf une balance saine...

L'été fût également l'objet d'autres discussions sur le sujet, notamment directement avec l'AFSCA. Malheureusement, notre position - solidement appuyée par des études scientifiques - n'a pas plus de poids que celles des associations de consommateurs que sont Test-Achats et le CRIOC... N'est-il pas dommage de devoir laisser notre sort – tout du moins en partie – à des associations qui ne maîtrisent pas du tout la problématique et les arguments scientifiques en notre faveur...sans compter qu'ils sont influencés négativement par le parti pris de l'AFSCA et certaines données fausses véhiculées... Tout du moins, restons positifs, la FWA a enfin été convaincue par nos arguments et s'est affichée contre la pasteurisation telle qu'imposée actuellement... même si l'AFSCA semble faire la sourde oreille à ce soutien, continuant à nous considérer comme isolés dans notre position...

Une lueur d'espoir ?

Le GRECOL, Groupement Régional des Eleveurs Caprins et Ovins Laitiers, a lancé une pétition qui affiche la contestation des éleveurs envers la mesure de pasteurisation car : «

- ✓ Elle est inadaptée : puisque la transmission à l'homme se fait par l'air, pourquoi imposer la pasteurisation du lait ? Ce n'est pas cette mesure qui empêchera l'apparition de la fièvre Q.
- ✓ Elle est discriminatoire : elle ne concerne que les élevages de moutons et chèvres alors que la bactérie est aussi excrétée dans le lait de vache et beaucoup plus longtemps (13 mois chez la vache contre 3 mois chez la chèvre). Elle l'est d'autant plus qu'elle n'est pas appliquée dans les autres pays européens producteurs de fromage au lait cru !
- ✓ Elle est incohérente : elle n'est pas appliquée dans les pays européens exportateurs de fromages au lait cru, comme la France.
- ✓ Nous l'estimons illégale : en l'absence de lé-

gislation belge sur le sujet, l'AFSCA invoque un règlement européen interdisant la commercialisation du lait cru ou de ses dérivés s'il est issu d'animaux atteints d'une maladie pouvant se transmettre par le lait. Et dire que l'Europe ne reconnaît pas cette voie de transmission... »

Avec ses 9633 signatures belges à sa clôture cette fin septembre, cette pétition remporte un franc succès ! Elle sera sous peu remise à Mme Sabine Laruelle, Ministre Fédérale de l'Agriculture et Mr Dacian Ciolos, Commissaire Européen de l'Agriculture. De plus, le GRECOL veut que cette pétition s'accompagne d'une démarche constructive en accompagnant la remise de la pétition d'une proposition de plan de lutte mieux adapté envers la fièvre Q. Espérons que cette action permettra aux institutions concernées d'être enfin à notre écoute...

Et le vaccin promis pour 2010 (avant la période de reproduction) ?

Définitivement, il restera du domaine du rêve... tout le stock actuel étant monopolisé pour les Pays-Bas. Il devrait cependant être disponible chez nous via les réseaux classiques de distribution dès cette fin 2010. Il se fera sur base volontaire de la part de

l'éleveur et aucune intervention du Fonds Sanitaire n'est prévue, malgré que les chevriers wallons et flamands aient marqué leur intérêt pour une telle intervention. Il faudra compter environ 10 euros par animal pour les 2 injections nécessaires.

Et en attendant ?

Que ce soit au niveau ovin, caprin, bovin ou humain, la prévalence de la fièvre Q est en statut quo, avec une situation probablement similaire à celle que nous connaissons depuis des dizaines d'années. Toujours pas d'épidémie comme en Hollande contrairement à ce que prédisaient certaines langues alarmistes... Par ailleurs, le CERVA nous rappelle que, de par le monde, ce sont les ovins les plus fréquemment responsables de la transmission de la fièvre Q à l'homme mais il n'est pourtant pas à l'ordre du jour de demander l'agrément du vaccin pour cette espèce. Il y est pourtant utilisé chez nos voisins français...

Quant aux « laitiers » et à la mesure de pasteurisation dérivant d'une application abusive de la réglementation européenne qui leur est imposée (cf. nos précédentes éditions), il leur reste la possibilité de se tourner vers la Justice, soit faire un recours auprès du Conseil d'Etat. Ils y songeraient de plus en plus...

A l'Alliance... l'élevage Ovin et Caprin depuis 1933



L'Elevage

+ facile



Comment commandez ?

- Rendez-vous sur www.alliance-elevage.com
- Constituez votre panier, envoyez-le en simple devis en visualisant vos frais de transport.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez passer commande directement.
- Attendez de recevoir votre devis final et effectuez le paiement directement dans notre banque de Bruxelles !

Pour tout contact, vous pouvez appeler Valérie au 00.33.5.49.83.30.92

N° Tél. **00.33.5.49.83.30.92**

Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE

www.alliancepastorale.fr



